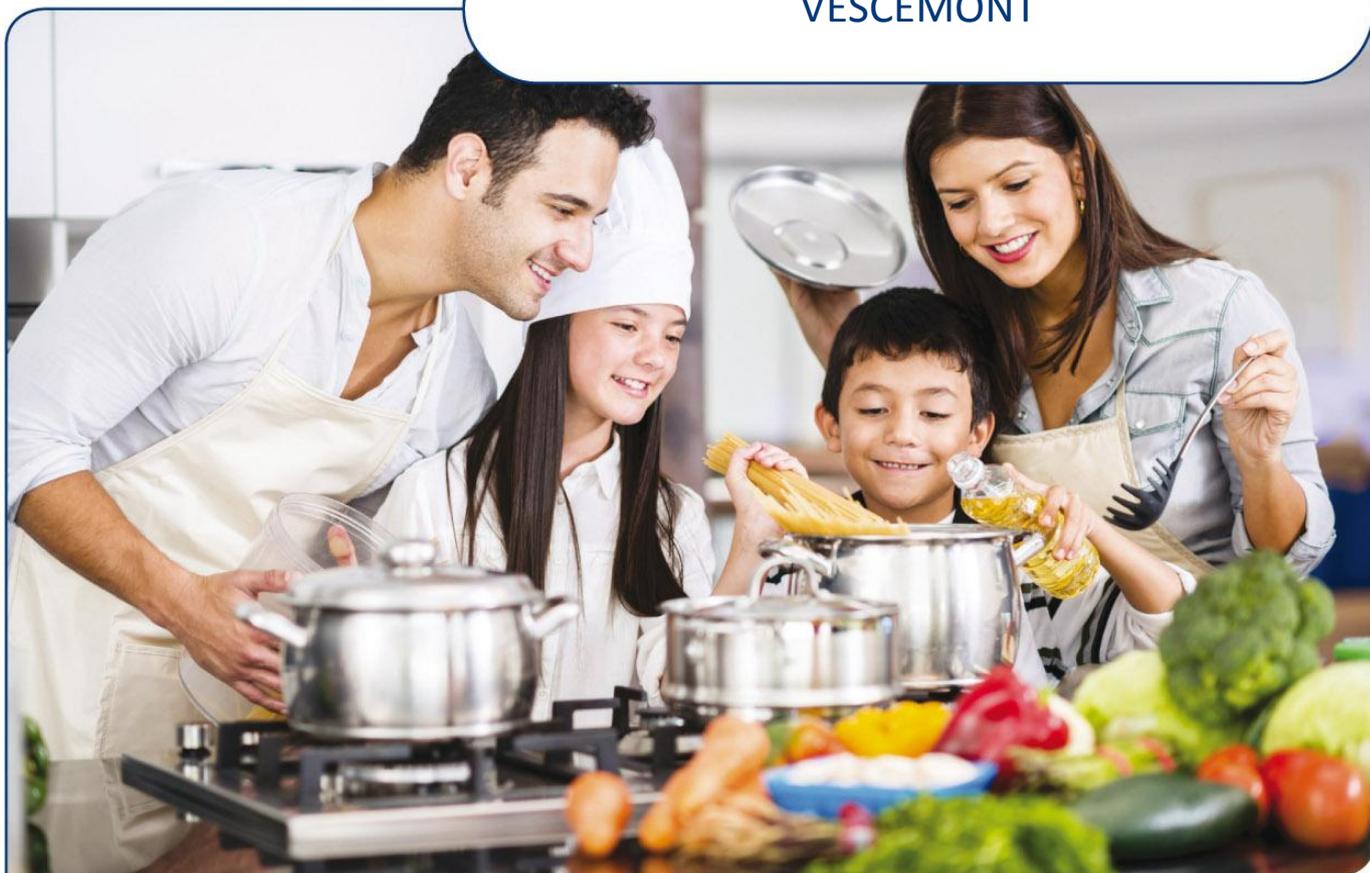


VECEMONT



Compte rendu d'activité de la concession 2014



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AIDE A LA
GESTION D'EQUIPEMENTS PUBLICS DU
TERRITOIRE DE BELFORT

GrDF
GAZ RÉSEAU
DISTRIBUTION FRANCE

Le début d'année marque l'occasion de revenir avec vous sur notre relation forte, durable, précieuse. 2014 a confirmé la volonté nationale d'entrer concrètement dans la transition énergétique et vous, acteurs des collectivités locales, êtes directement impliqués, à travers de nouvelles prérogatives et responsabilités. L'enjeu énergétique est immense et les objectifs fixés sont ambitieux. Le projet de loi prévoit de porter à 23% en 2020 puis 32% en 2030 la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique. Je partage avec les équipes de GrDF la conviction que le gaz et le réseau de distribution sont appelés à jouer un rôle majeur.

Le réseau de distribution qui vous appartient représente un outil industriel de premier choix, et nous sommes fiers de la confiance que vous accordez à GrDF pour assurer son développement et sa maintenance. L'engagement au quotidien de chacun de nos 12 000 collaborateurs, les investissements importants et surtout constants de l'entreprise pour la Sécurité Industrielle sont les garants de notre crédibilité et le socle de notre développement. Cette année, notamment par le biais de formations réunissant tous les acteurs liés au réseau de distribution, le niveau des dommages sur le réseau a baissé de 21,5%.

GrDF place l'innovation au cœur de toutes ses activités de distribution, et nous réfléchissons en permanence à des actions concrètes pour répondre à vos besoins et développer le gaz vert. Au cours de l'année 2014, cinq nouveaux sites d'injection biométhane ont vu le jour, et ce n'est qu'un début lorsque l'on sait que 400 projets sont à l'étude sur le territoire. Grâce au développement de la filière GNV (Gaz Naturel Véhicule) et bioGNV, vous êtes de plus en plus nombreux à mettre en place de nouvelles solutions pour répondre à la question de la mobilité. Aujourd'hui en France, un bus sur dix roule au GNV, tout comme la majorité des véhicules pour la collecte des déchets.

L'innovation chez GrDF se fait aussi au service de la maîtrise de la consommation d'énergie, avec l'installation des premiers compteurs communicants. 2015 sera l'année du lancement des projets pour les quelques 100 000 clients présents dans les 24 communes pilotes¹. Conçu en concertation avec toutes les parties prenantes, l'esprit collaboratif qui a animé la phase de préparation sera maintenu pendant la phase de déploiement pour travailler avec vous à l'information du grand public et permettre à tous d'utiliser ces données.

Cette attention accrue à l'information des concitoyens s'est déjà traduite cette année par une prise de parole à travers la toute première campagne de publicité de GrDF lancée en octobre. En tant que porte-parole du gaz naturel, nous avons tenu à réaffirmer l'importance et l'intérêt de cette énergie dans le mix énergétique d'aujourd'hui et de demain. Et je suis heureuse de pouvoir affirmer qu'en 2015, nous serons là à vos côtés pour raccorder le gaz et vos envies.

Sandra LAGUMINA · Directeur Général de GrDF

¹ Rueil-Malmaison, Nanterre, Puteaux, Lyon, Caluire-et-Cuire, Le Havre, Binic, Etables-sur-Mer, Hillion, Lamballe, Langueux, Plaintel, Plédran, Plérin, Ploufragan, Plourhan, Pordic, Quintin, Saint-Brandan, Saint-Brieuc, Saint-Julien, Saint-Quay-Portrieux, Trégueux, Yffiniac.



Votre concession en 2014.....5

- Vos interlocuteurs au sein de GrDF..... 6
- Votre contrat de concession 6
- Les infrastructures de la concession 7
- Les investissements et la maintenance de la concession 10
- La sécurité des personnes et des biens..... 15
- Les clients de la concession..... 23
- Les éléments financiers de la concession 29

GrDF dans votre région35

- Faits marquants 2014 et perspectives 2015 36
- Les prestations et la qualité de service 38
- Des partenariats solidement ancrés dans les territoires..... 43

GrDF à vos côtés pour la transition énergétique des territoires.....47

Annexes.....53

Votre concession en 2014



Votre concession en 2014

Vos interlocuteurs au sein de GrDF

Pour répondre à votre attente, les équipes locales de GrDF sont organisées de la manière suivante :

UNE DIRECTION EN RÉGION

- garante de la performance et de l'économie globale des activités de distribution,
- responsable des investissements de développement et de modernisation des ouvrages,
- responsable de la gestion des contrats de concessions.

DES SERVICES EN RÉGION

- responsables de la construction, de l'exploitation et de la maintenance des ouvrages,
- en charge de la réalisation des activités de comptage.

UNE REPRÉSENTATION DÉPARTEMENTALE

- interlocuteur de proximité des collectivités.

Gilles LELIEVRE, Conseiller Collectivités Territoriales.
06 07 28 00 11 – gilles.lelievre@grdf.fr

Gladys MONTAGNOLE, Déléguée Territoriale.
06 27 28 60 94 – gladys.montagnole@grdf.fr

Des chiffres qui parlent

1
clients du réseau de distribution publique de gaz naturel

ICS
MWh acheminés

125
mètres de réseau de distribution

6 128 €
de valeur nette du patrimoine concédé

531 €
de redevance de concession R1

Votre contrat de concession

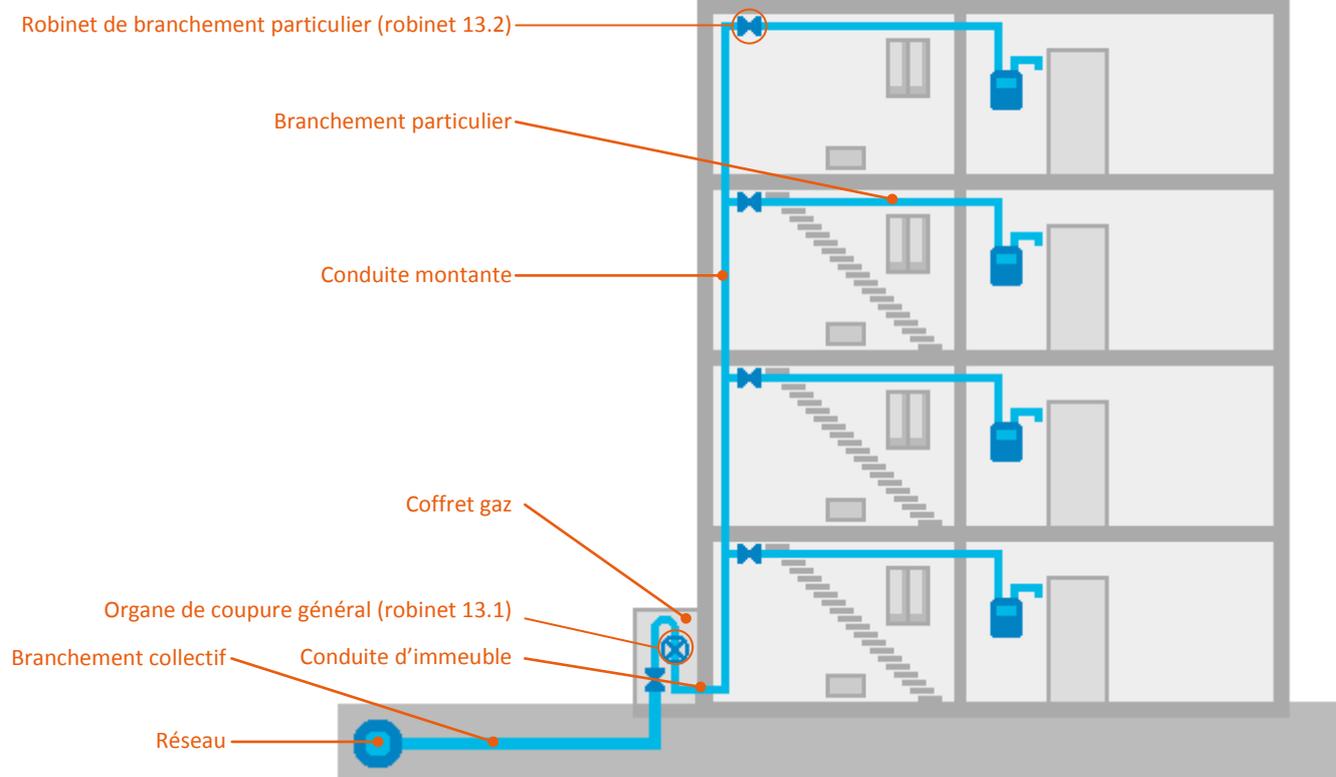
La distribution publique de gaz naturel sur votre territoire est confiée à GrDF par un contrat de concession rendu exécutoire le **15 septembre 2008** pour une durée de **30 ans**.

Pour mémoire, ce contrat est composé des documents suivants :

- **une convention de concession,**
- **un cahier des charges,**
- **et des annexes précisant :**
 - les modalités locales de mise en œuvre (annexe 1),
 - les règles nationales de calcul du critère de rentabilité des extensions (annexe 2),
 - les tarifs d'acheminement sur le réseau de distribution et des prestations proposées par le concessionnaire aux clients et aux fournisseurs (annexes 3 et 3 bis),
 - les conditions générales d'accès au réseau de distribution (annexe 4),
 - les prestations techniques du distributeur GrDF (annexe 5).

Les infrastructures de la concession

• LES PRINCIPAUX OUVRAGES DE DISTRIBUTION



• INVENTAIRE DES OUVRAGES DE LA CONCESSION

Ouvrages concédés (longueurs en mètres)	2014	2013
Longueur totale des canalisations	125	125
Par pression		
Basse pression (pression de 17 à 25 mbar)	0	0
Moyenne pression (pression de 0,3 à 16 bars)	125	125
Par matière		
Polyéthylène (PE)	125	125
Acier	0	0
Autres matériaux	0	0

L'âge moyen du réseau de la concession est de 19 ans

Postes de Distribution Publique	2014	2013
Nombre de postes	0	0

FOCUS SUR LE PROJET REFERENTIEL INVENTAIRE OUVRAGE

GrDF a conduit entre 2004 et 2009 un vaste inventaire technique de ses branchements collectifs, le projet Référentiel Inventaire Ouvrages (RIO). Ce projet a permis de répertorier et de spécifier les caractéristiques techniques de 670 000 branchements collectifs pour les intégrer dans l'outil de suivi de la maintenance.

Un inventaire comptable a été réalisé en 2004. Pour les branchements individuels, collectifs, les conduites d'immeubles et les conduites montantes, les quantités ont été mises à jour sur des bases statistiques à partir des applications de gestion des clients.

Les retours d'expériences conduits par GrDF sur le territoire français et les différentes remarques qui ont pu être formulées par des autorités concédantes à l'occasion de l'exercice de leur pouvoir de contrôle, ont permis d'identifier que ces inventaires méritaient d'être complétés :

- Par un complément d'inventaire technique : GrDF estimant que 20% des branchements collectifs ne sont pas encore recensés, soit environ 150 000 branchements collectifs et CICM pour un total de l'ordre de 820 000 ouvrages,
- Par un rapprochement entre l'inventaire comptable et l'inventaire technique à la maille de la concession : il y a actuellement environ 110 000 branchements collectifs de plus dans l'inventaire comptable que dans l'inventaire technique.

Dans le contrat de service public, GrDF s'est engagé à sécuriser les conduites d'immeubles sensibles en plomb, y compris celles qui seront repérées dans ce complément d'inventaire.

GrDF a donc lancé un complément d'inventaire national des branchements collectifs, des conduites d'immeubles et des conduites montantes associées, ce qui constitue un nouveau vaste projet d'envergure nationale, intitulé **RIO 2**.

GrDF s'est fixé de répondre par cet inventaire à deux objectifs majeurs :

- Renforcer la sécurité industrielle :
 - En élargissant sa politique de maintenance aux ouvrages non identifiés,
 - En identifiant de façon exhaustive et en traitant l'ensemble des conduites d'immeubles sensibles en plomb.
- Améliorer la satisfaction des concédants par :
 - Le renforcement de la sécurité industrielle,
 - La convergence des inventaires techniques et comptables et la correction des anomalies, en fournissant des éléments d'inventaires techniques et comptables avec les corrections nécessaires et consolidés à la maille de la concession. L'inventaire comptable ne pourra pas être revu et rapproché de l'inventaire technique tant que ce dernier ne sera pas exhaustif.

Afin de répondre au mieux à ces deux objectifs, GrDF a réalisé un état des lieux pour chaque département :

- de son degré de sensibilité au risque d'avoir des CI plomb sensibles oubliées à l'inventaire,
- du degré de convergence entre les inventaires techniques et comptables.

En croisant ces critères, 4 départements ont été ciblés sur le Grand Est sur lesquels GrDF commencera prioritairement ses opérations de recensement :

- Aube (10)
- Haut-Rhin (68)
- Marne (51)
- Meurthe-et-Moselle (54)

L'inventaire technique s'étalera jusqu'à fin 2017.

Les opérations de recalage de l'inventaire comptable sur l'inventaire technique auront lieu de 2017 à 2018. Le budget global du projet est évalué à 14 millions d'euros.

La fiabilisation de l'inventaire technique et l'ajustement associé de l'inventaire comptable pourront avoir des impacts sur les éléments patrimoniaux de la concession. La valeur totale brute, la valeur totale nette et la valeur totale de remplacement des branchements et des CI/CM pourront évoluer à la hausse comme à la baisse. De même pour le montant des charges calculées liées aux immobilisations en concession.

Dès 2017, lorsque les équipes de GrDF auront commencé les travaux de rapprochement et identifié les concessions sur lesquelles le poids financier en valeur absolue des écarts sera important, elles se rapprocheront des concédants concernés pour les informer du degré d'évolution prévisible de leur patrimoine.

Parallèlement à ce traitement du stock, le projet RIO 2 couvre aussi un lot de mise sous contrôle de la qualité des informations relatives à l'inventaire technique et comptable, collectées sur les ouvrages neufs, démolis, rénovés ou modifiés.

Les investissements et la maintenance de la concession

En 2014, GrDF n'a pas investi sur le territoire de la concession mais a investi 1 440 419 sur le département dans les domaines développement et sécurité des ouvrages.

GrDF réalise des investissements avec pour finalités :

- le développement des ouvrages de la concession,
- la modernisation, la fiabilisation et la disponibilité du réseau,
- l'optimisation des conditions et coûts d'exploitation en effectuant les renouvellements nécessaires.

• LE DÉVELOPPEMENT DES OUVRAGES SUR LA CONCESSION

Conformément au contrat de concession, le concessionnaire réalise à ses frais les travaux de développement du réseau dès lors que le critère de décision des investissements (Bénéfice sur Investissement, ou B/I, défini par l'arrêté du 28 juillet 2008) est au moins égal à 0.

Ces travaux de développement du réseau concédé consistent en la construction de nouveaux ouvrages de distribution (canalisations, branchements et éventuellement postes de détente) dans des parties du territoire concédé mais non encore desservies.

Investissements de premier établissement ou développement (en € HT)	2014	2013
Montant total sur la concession	0	0
réseaux	0	0
branchements	0	0
postes de détente	0	0
protection cathodique	0	0
autres	0	0

En 2014, aucun chantier de développement du réseau de gaz naturel n'a été réalisé sur le périmètre de la concession.

Cependant, GrDF a étendu de 3 606 mètres le réseau de distribution sur le département.



• L'ADAPTATION ET LA SECURISATION DES OUVRAGES

Par une maintenance régulière et des investissements adaptés, GrDF développe une stratégie industrielle destinée à garantir durablement un niveau optimal de sécurité des ouvrages de distribution.

Les programmes de renouvellement de réseaux sont communiqués aux collectivités territoriales concernées et donnent lieu à des échanges afin d'optimiser la coordination des travaux.

Investissements d'adaptation et de sécurisation des ouvrages (en € HT)	2014	2013
Montant total sur la concession	0	0
réseaux	0	0
branchements	0	0
postes de détente	0	0
protection cathodique	0	0
autres	0	0

En 2014, aucun chantier de Sécurité Industrielle du réseau de gaz naturel n'a été réalisé sur le périmètre de la concession.

• DÉCLASSEMENT DE CANALISATIONS

En 2014, GrDF n'a réalisé aucune opération de déclassement (abandon, dépose ou réutilisation) sur le territoire de la concession.

• CARTOGRAPHIE

GrDF investit plus de 15 millions d'euros par an pour améliorer la cartographie des réseaux gaz.

GrDF poursuit le géo-référencement des plans grande échelle.

GrDF a pris les mesures nécessaires pour classer en A les réseaux neufs et renouvelés. GrDF teste également des méthodes pour augmenter le taux de classe A des réseaux existants.

GrDF collabore avec les collectivités qui le souhaitent et avec les autres parties prenantes pour constituer des banques de données urbaines.

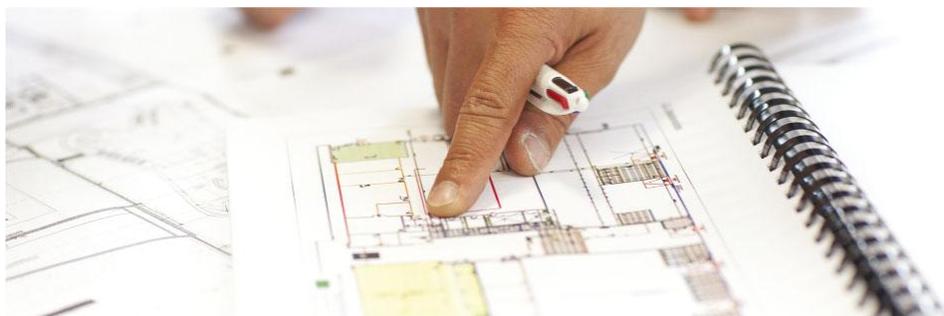
• SCHÉMAS DE VANNAGE

Les schémas de vannage ont pour objectif de définir le nombre et le positionnement des vannes (ou robinets) sur le réseau afin d'interrompre rapidement l'alimentation en gaz lors d'incidents et de limiter le nombre de clients coupés à l'occasion des manœuvres de vannes.

L'implantation des robinets existants est décidée :

- selon les règles de conception définies pour chaque type de réseau (primaire, secondaire, tertiaire),
- en prenant en compte les retours d'expérience issus des opérations d'exploitation et de maintenance (analyse des défaillances constatées),
- en fonction de l'évolution des structures de réseaux.

Chaque robinet – selon son importance stratégique et sa nature – se voit affecter une périodicité d'inspection de un à quatre ans dans le cadre d'une politique de maintenance préventive régulièrement tenue à jour par GrDF. La mise en place de cette démarche pluriannuelle garantit un niveau élevé de sécurité tout en participant à l'optimisation de l'exploitation des réseaux et de leur maintenance.



• L'ORGANISATION DES TRAVAUX ENGAGÉS PAR GrDF POUR MAÎTRISER LEUR QUALITÉ

GrDF s'est doté d'une politique de mieux disance avec ses fournisseurs afin de garantir la qualité des travaux et la conformité des ouvrages construits. Cette politique se concrétise par un dispositif d'évaluation des fournisseurs qui s'avère efficace. On note ainsi en 2014 **une baisse de 15 % des endommagements aux réseaux de gaz par les entreprises de travaux publics** travaillant pour GrDF.

En complément et en cohérence avec cette politique de mieux disance, GrDF met en œuvre des contrôles de conformité et de qualité des travaux réalisés.

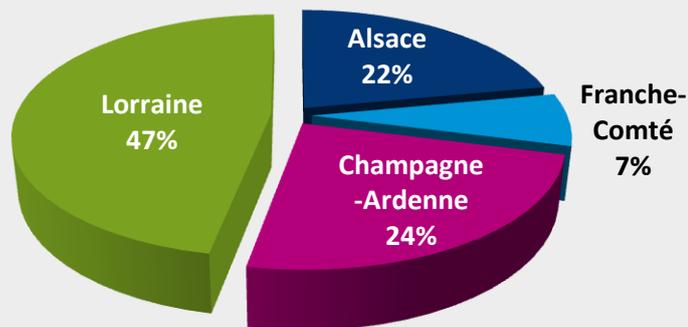
GrDF s’efforce aussi de limiter la gêne aux riverains par l’amélioration de la coordination de ses travaux avec ceux engagés par les autres occupants du sous-sol et des gestionnaires de voirie.

2014

GrDF partenaire du dynamisme économique local :

En 2014, les prestations de travaux/services achetés par GrDF sur la région Est se sont élevées à **29,3 millions d’euros**.

Ces prestations ont été réalisées par 103 fournisseurs implantés sur la région.



• LA MAINTENANCE DES OUVRAGES DE LA CONCESSION

Qu’elle soit préventive (planifiée) ou corrective (après une défaillance), la maintenance se décline selon 2 axes :

- la surveillance, allant de la simple inspection à la révision complète d’un ouvrage,
- l’entretien courant et la remise en état d’un ouvrage, pouvant aller jusqu’à son remplacement.

Maintenance des ouvrages à la maille du Grand Est (en € HT)	2014	2013
Dépenses de maintenance des ouvrages de distribution publique	14 956 000	15 063 000



FOCUS SUR LE VÉHICULE DE SURVEILLANCE DES RÉSEAUX, LE NEZ DE GrDF

Les Véhicules de Surveillance Réseau (VSR) parcourent à titre préventif les réseaux de distribution de gaz naturel.

La périodicité de surveillance dépend de deux facteurs :

- les caractéristiques du réseau (âge, nature, pression),
- l'environnement du réseau (densité de population, présence de travaux effectués par des tiers, nature du sol, etc.).

À vitesse réduite les « **barbiches** », des capteurs de méthane 10 000 fois plus sensibles que le nez humain, recueillent les informations qui s'affichent sur l'ordinateur embarqué dans le véhicule. En cas de présence suspecte de méthane, le technicien procède à des analyses complémentaires et fait appel au besoin à une équipe d'intervention.

Chaque véhicule représente un investissement de l'ordre de 100 000 €.

2014

Les VSR ont assuré la surveillance de plus de 80 000 km de réseau au niveau national. Cette surveillance embarquée est complétée par une recherche à pied lorsque les lieux ne sont pas accessibles par un véhicule.

Surveillance des réseaux à la maille de la concession	2014
Nombre de kilomètres de réseaux surveillés par VSR	0
Nombre de kilomètres de réseaux surveillés à pied	0

FOCUS SUR LA VÉRIFICATION DES DISPOSITIFS DE COMPTAGE

Conformément à la réglementation et indépendamment des éventuelles demandes des clients, GrDF procède à la vérification des dispositifs de comptage.

La périodicité de vérification des compteurs dépend de leur technologie :

Nombre de compteurs traités à la maille de la concession	Périodicité	2014
Compteurs domestiques à soufflets	20 ans	0
Compteurs industriels à soufflets	15 ans	0
Autres compteurs industriels (à pistons rotatifs ou de vitesse)	5 ans	0



La sécurité des personnes et des biens

Sur le territoire de la concession, la qualité et la sécurité de la distribution de gaz naturel sont appréciées au travers de plusieurs critères :

- le nombre de dommages aux ouvrages de distribution,
- le nombre d'appels de tiers,
- le nombre d'incidents,
- le taux d'intervention en moins de 60 minutes.

• LE SUIVI DES TRAVAUX DE TIERS SUR VOTRE CONCESSION

DT - DICT sur la concession	2014	2013
Nombre de DT reçues et traitées	3	5
Nombre de DICT reçues et traitées	3	3
Nombre de DT avec présence d'ouvrages GrDF	2	0
Nombre de DICT avec présence d'ouvrages GrDF	1	0

DT : Déclarations de Travaux. DICT : Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux.

Votre concession en 2014

Les endommagements aux ouvrages – lors ou après travaux de tiers – provoquent des incidents sur le réseau de distribution de gaz avec ou sans interruption de fourniture pour les clients.

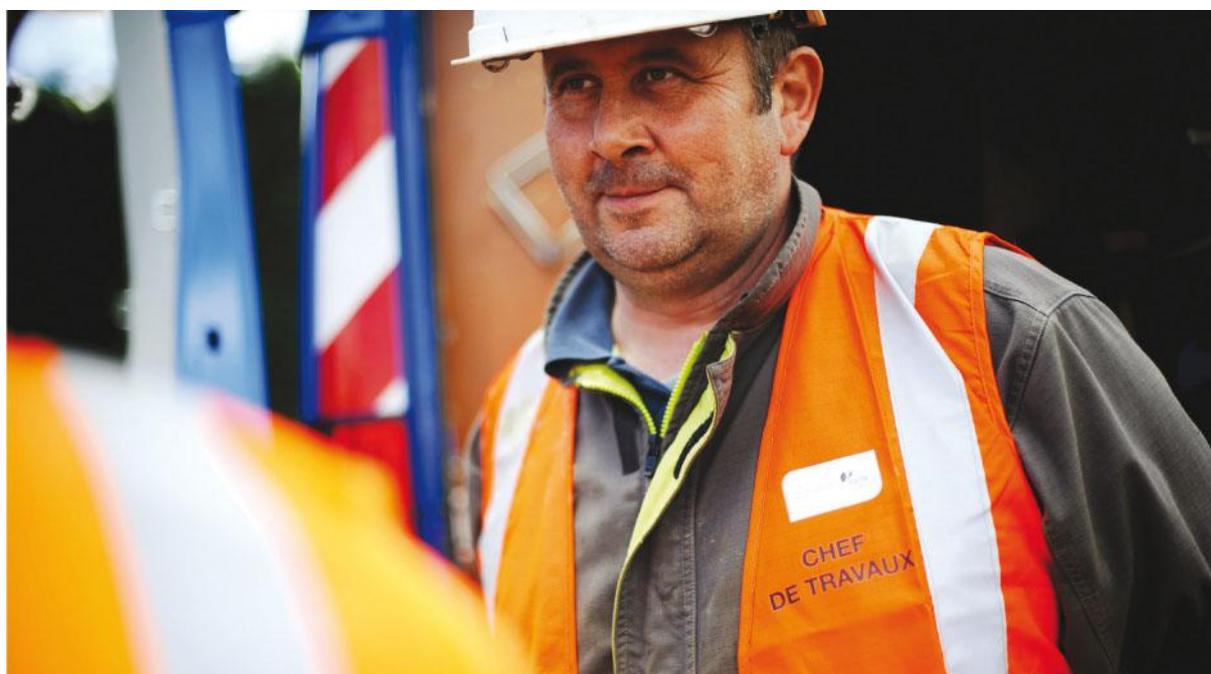
De plus, ils occasionnent souvent une gêne pour les riverains par leurs conséquences, notamment en matière de circulation.

GrDF est fortement impliqué pour réduire ces incidents : [les dommages aux ouvrages survenant lors de travaux sous maîtrise d'ouvrage GrDF ont diminué de 15 % en 2014 par rapport à l'année précédente](#), notamment grâce au travail réalisé avec les entreprises de travaux. Ils représentent 4 % des endommagements totaux.

Dommages aux ouvrages de la concession	2014	2013
Nombre de dommages lors ou après travaux de tiers	0	0
• dont nombre de dommages avec fuite sur ouvrages enterrés	0	0

Les techniques de détection préalable des réseaux dans le sous-sol, l'analyse des risques avant le commencement du chantier, le développement de nouvelles techniques de terrassement dites « techniques douces » ont contribué à l'obtention de ce résultat dans l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes.

GrDF, avec d'autres partenaires dont la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP), réalise depuis 2006 des sessions de sensibilisation aux travaux à proximité des ouvrages pour les acteurs concernés : conducteurs de travaux, chefs d'équipe et conducteurs d'engins. Les collectivités territoriales (élus, services techniques) y sont également associées.



Le Plan anti-endommagement

Une réforme concernant la réalisation des travaux à proximité des ouvrages enterrés ou aériens.

La réforme concernant la réalisation des travaux à proximité des ouvrages enterrés ou aériens a conduit à un nouveau cadre réglementaire applicable depuis le 1^{er} juillet 2012.

Le « plan anti-endommagement » concerne tous les intervenants des chantiers (donneurs d'ordre, exploitants de réseau, exécutants des travaux) ; **il a pour objectif de renforcer la sécurité en amont et pendant les chantiers.**

La réforme repose sur une collaboration renforcée et un partage des responsabilités entre les 3 acteurs d'un chantier. **Les collectivités locales sont d'autant plus concernées qu'elles peuvent assumer l'ensemble de ces responsabilités.**

LES PRINCIPALES MESURES DE CETTE RÉFORME :

- **Le Guichet Unique** permettant de centraliser tous les renseignements utiles pour réaliser les Déclarations de Travaux (DT), les Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT), les Avis de Travaux Urgents (ATU). Ce service en ligne est rattaché à l'Ineris.
- **L'ajout de mesures supplémentaires de prévention :**
 - meilleure préparation en amont des chantiers par les maîtres d'ouvrage avec des investigations complémentaires à réaliser lorsque les plans du réseau à proximité du chantier sont jugés trop imprécis (classe de précision B ou C) et l'obligation de marquer les réseaux au sol avant l'ouverture du chantier,
 - amélioration progressive par les exploitants de la cartographie des réseaux, notamment avec la prise en compte des résultats des investigations réalisées à compter du 1^{er} juillet 2013,
 - arrêt du chantier à la demande de l'entreprise de travaux en cas de différences notables générant un risque entre l'état constaté du sous-sol et les informations portées à sa connaissance au préalable.
- **Le renforcement des compétences** en matière de sécurité du personnel des maîtres d'ouvrage et des entreprises de travaux. Ce personnel devra disposer d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux à partir de 2017.
- **La mise en place de « l'Observatoire national DT DICT »** pour faire vivre le retour d'expérience et entretenir l'information et la sensibilisation des acteurs concernés par les enjeux de sécurité.

Les différents outils destinés à expliquer les conséquences de la réforme pour les collectivités au titre de maître d'ouvrage, d'exploitant de réseau et d'exécutant de travaux sont accessibles sur les sites :

- **du Guichet Unique** (télé service www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr),
- **ou du Ministère** (MEDDE – Direction générale de la prévention des risques).

Des brochures spécifiques au rôle de chaque intervenant peuvent y être téléchargées (responsable de projet, exécutant de travaux, exploitant de réseaux, collectivité territoriale).

• LES APPELS DE TIERS SUR VOTRE CONCESSION

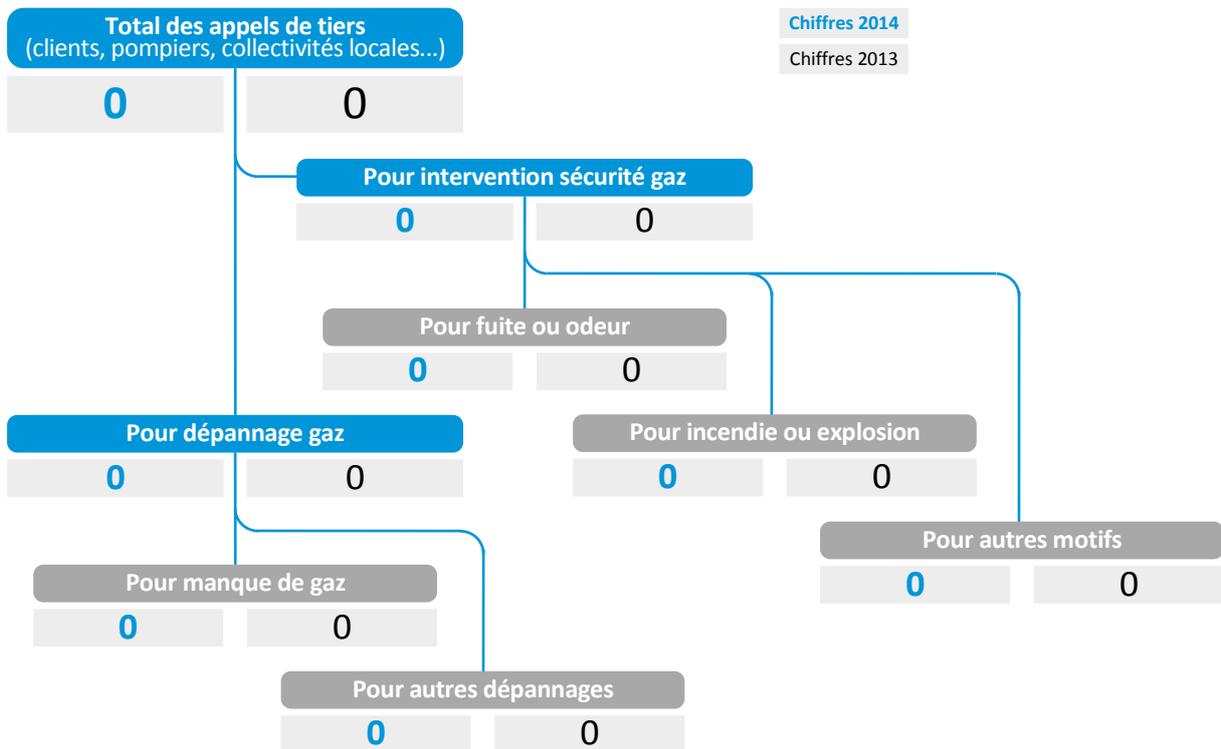
RÉCEPTION DES APPELS : LE PREMIER MAILLON DE LA CHAÎNE DE SÉCURITÉ

- Lorsqu'un tiers appelle afin de signaler une odeur ou un manque de gaz, son appel est pris en charge par l'Urgence Sécurité Gaz qui qualifie l'appel et transmet les données aux équipes d'intervention,
- Plus d'un million d'appels sont ainsi traités chaque année par les 140 salariés des 3 sites de Toulouse, Sartrouville et Lyon **garantissant un traitement des appels 24h/24 et 7 jours/7, avec une traçabilité complète des appels** (horaires, enregistrements, temps de transmission...),
- Des lignes prioritaires sont réservées aux services d'incendie et de secours ainsi qu'aux entreprises de travaux ayant endommagé un ouvrage du réseau de distribution de gaz.

Urgence Sécurité Gaz

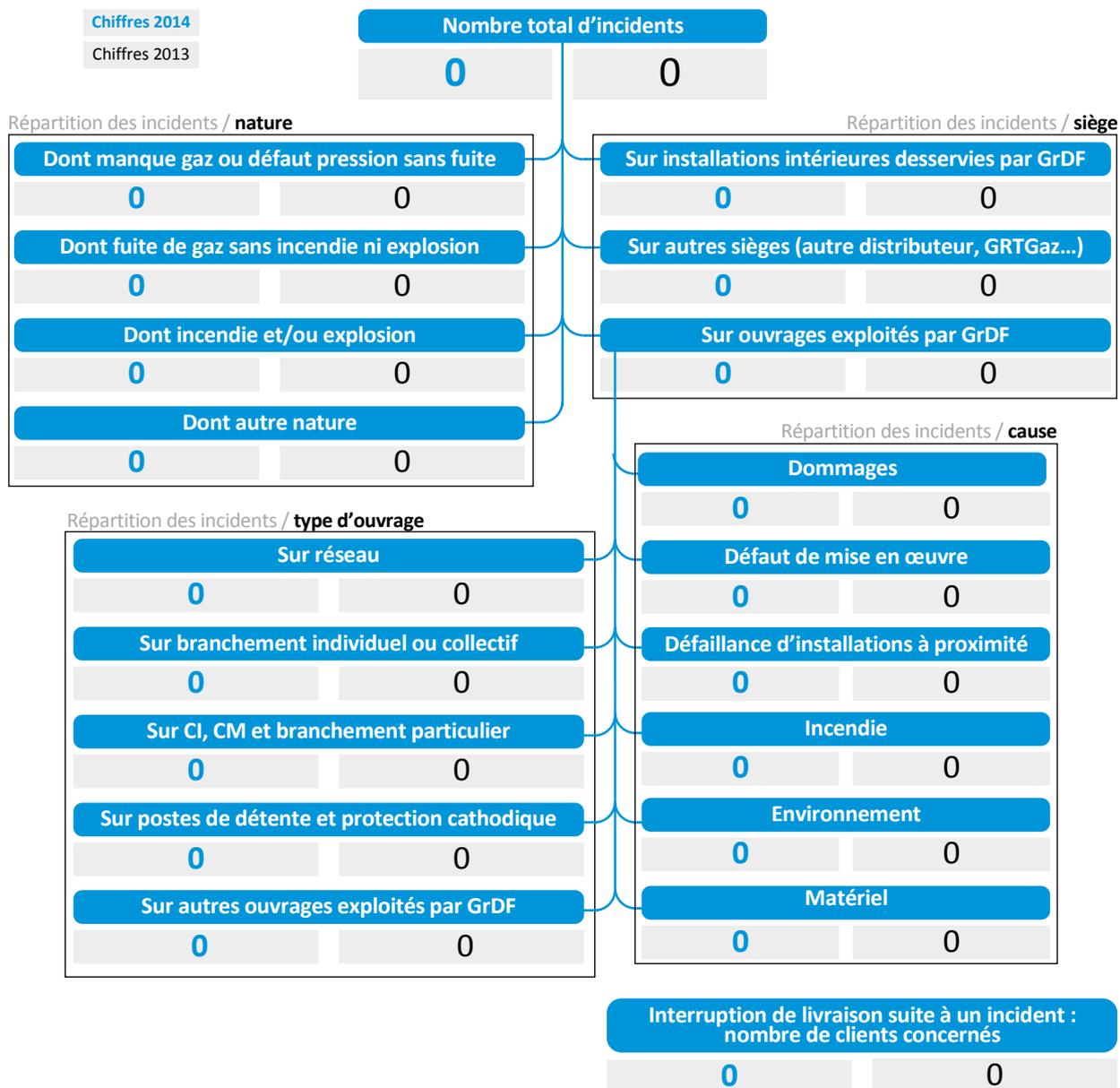

Les appels de tiers reçus en 2014 par l'Urgence Sécurité Gaz et concernant le territoire de votre concession sont classés de la manière suivante :

- **Les interventions de sécurité gaz** : pour les fuites ou odeurs de gaz, les incendies ou explosions et autres motifs de sécurité,
- **Les dépannages gaz** : pour les manques de gaz et autres dépannages.



• LES INCIDENTS SUR VOTRE CONCESSION

Les tableaux ci-après rassemblent l'ensemble des incidents ou anomalies survenus sur le territoire de la concession, ainsi que leur répartition par nature, par siège, par cause et par type d'ouvrage.



• LES INTERVENTIONS DE SÉCURITÉ

Le délai d'intervention de sécurité suite à appel de tiers pour odeur de gaz fait l'objet d'un engagement dans le contrat de service public signé avec l'État :

Intervenir en moins de 60 minutes dans 95 % des cas.

Une attention particulière est consacrée au suivi et à l'analyse de toutes les interventions de sécurité.

2014

Sur le département 90, le taux d'intervention en moins de 60 minutes est de 99,76%.

• LES INCIDENTS MAJEURS

Un incident est dit « majeur » ou « significatif » lorsqu'il entraîne :

- une coupure de la distribution de gaz pour au moins 200 clients
- ou au moins une victime.

En 2014, aucun incident majeur ne s'est produit sur le territoire de la concession.



La Procédure Gaz Renforcée (PGR)

La Procédure Gaz Renforcée se distingue de la Procédure Gaz Classique. L'objectif de la **Procédure Gaz Renforcée (PGR)** est d'améliorer l'efficacité des interventions liées au gaz naturel. Sapeurs-pompiers et gaziers s'engagent ensemble pour toujours plus de sécurité lors des interventions.

Lorsqu'un incident se produit, les sapeurs-pompiers et GrDF interviennent toujours en étroite collaboration.

Dans certaines situations jugées sensibles, comme l'existence d'une fuite de gaz naturel enterrée ou avec un risque d'accumulation de gaz naturel :

- les sapeurs-pompiers et GrDF déploient immédiatement des moyens importants,
- les sapeurs-pompiers procèdent à l'évacuation des personnes,
- le chef d'exploitation de GrDF prépare les manœuvres à faire pour interrompre la livraison de gaz,
- les mesures de sécurité pour les personnes et les biens sont renforcées et se concrétisent par un périmètre de sécurité renforcé, ou des coupures préventives éventuelles.

Ce sont les principes de la Procédure Gaz Renforcée.

La PGR est déployée sur l'ensemble du territoire national depuis le 1^{er} novembre 2011.

En 2014, la PGR a été déclenchée dans 1,9 % des interventions de mise en sécurité.

24% des PGR sont maîtrisées rapidement et requalifiées en Procédure Gaz Classique par le Commandant des Opérations de Secours après examen sur place de la situation.

• LE PLAN D'ORGANISATION ET D'INTERVENTION GAZ (ORIGAZ)

Ce plan permet à GrDF de prendre rapidement les mesures nécessaires pour limiter les répercussions, tant pour les personnes que pour les biens, d'un événement important concernant la distribution du gaz naturel.

Des exercices en conditions réelles sont régulièrement organisés par les services d'exploitation de GrDF pour tester la mise en œuvre des procédures, la disponibilité des moyens humains et matériels, ainsi que l'efficacité des dispositifs de communication interne et externe.

Le 6 juillet 2014 un incident réel a eu lieu sur BESANCON: coupure de 700 clients suite à un feu de coffret. Par ailleurs, le 17/11/2014, un exercice ORIGAZ a été déclenché à BELFORT : perte de l'alimentation d'environ 1900 clients suite à un accident de la circulation.

• LA SÉCURITÉ DES INSTALLATIONS INTÉRIEURES

Les installations de distribution de gaz situées à l'intérieur des logements (aval du compteur) ne font pas partie du domaine concédé. Elles sont placées sous la responsabilité du propriétaire et de l'occupant du logement.

Cependant, en France, 97 % des accidents liés au gaz trouvent leur origine sur ces installations.

La réglementation a prévu un certain nombre de contrôles à différentes étapes de la vie de ces installations :

- **Le contrôle de conformité initial** : Un certificat de conformité des installations intérieures des clients domestiques (particuliers, collectifs privés ou HLM) est obligatoire pour toute installation neuve, complétée ou modifiée (certificat délivré par le professionnel installateur). Ces installations sont contrôlées systématiquement sauf celles réalisées par un professionnel agréé qui sont contrôlées par sondage.
- **Le diagnostic de l'installation** : lors de la vente d'un bien immobilier équipé au gaz depuis plus de 15 ans, un état de l'installation intérieure de distribution de gaz doit être effectué par des professionnels habilités à réaliser des diagnostics immobiliers.

La Fédération Interprofessionnelle du Diagnostic Immobilier (FIDI) ne disposant pas de base de données pour suivre ces interventions, GrDF ne peut produire de statistiques.

- **L'entretien de la chaudière** : Il est obligatoire et à l'initiative de l'occupant, sauf stipulation contraire du bail dans tout logement, local, bâtiment ou partie de bâtiment équipé d'une chaudière individuelle...
- **Sur toutes les installations** : L'arrêté du 25 avril 2012 prévoit l'interdiction des robinets non démontables, à about soudé, à partir du 1^{er} juillet 2015 (et l'interdiction des tubes souples à partir du 1^{er} juillet 2019).

En complément des exigences réglementaires, GrDF poursuit une politique de prévention basée sur :

- la réalisation d'actions de communication à destination des utilisateurs du gaz naturel et des partenaires de la filière gazière,
- la proposition de diagnostics sur les installations intérieures n'ayant pas fonctionné pendant plus de 6 mois. Dans ce cas, le coût du diagnostic est pris en charge par GrDF.

En 2014, dans ce cadre :

- Aucun diagnostic n'a été réalisé au niveau de la concession,
- Aucune situation de danger grave et immédiat n'a été mise en évidence.

L'ensemble de ces actions permettent de contribuer à l'amélioration du parc des installations intérieures en France, et donc d'améliorer la sécurité des utilisateurs du gaz naturel.



Les clients de la concession

• LE NOMBRE DE CLIENTS, LA RELEVÉ, ET LES QUANTITES ACHÉMINÉES

Depuis le 1er juillet 2007, tous les clients de France métropolitaine peuvent choisir leur fournisseur de gaz naturel.

GrDF est responsable de l'exploitation du réseau de distribution et de l'acheminement du gaz naturel pour le compte des fournisseurs vers leurs clients.

Le nombre de clients de la concession a évolué de la façon suivante :

Clients de la concession	2014	2013
Nombre de points de livraison	1	1

Les quantités de gaz naturel livrées aux clients sont déterminées lors des relevés périodiques ou de relevés ponctuels. Les volumes mesurés par les compteurs sont convertis en énergie par application d'un coefficient thermique. Les relevés périodiques ont lieu :

- chaque jour pour les clients ayant choisi l'option tarifaire T4 ou TP,
- chaque mois pour les clients ayant choisi l'option tarifaire T3,
- chaque semestre pour les clients ayant choisi l'option tarifaire T1 ou T2.

(NB : Les options tarifaires sont décrites dans le paragraphe sur le tarif de distribution ci-après.)

Lorsque GrDF ne peut pas accéder au compteur pour le relevé périodique, les quantités livrées sont déterminées à partir d'un index auto relevé par le client ou d'une estimation sur la base d'un historique de consommation. De même, l'index utilisé lors de certains événements contractuels peut être un index auto relevé ou un index calculé sur la base du dernier index connu et d'un historique de consommation. Enfin, dans le cas d'un dysfonctionnement du comptage, les quantités livrées sont déterminées au moyen d'une estimation.

Afin de donner une image des quantités acheminées sur l'année civile écoulée, il est nécessaire, pour les clients dont les compteurs ne sont pas relevés à une fréquence mensuelle ou journalière, d'utiliser une méthode de reconstitution de ces quantités sur la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre. La méthode de reconstitution employée est pérenne dans le temps².

Quantités acheminées pour la concession	2014	2013
Quantités d'énergie acheminée (en MWh)	ICS	ICS

² Le détail de cette méthode de reconstitution est le suivant : Les quantités facturées aux clients T3, T4, TP (connues à la maille de la concession) sont soustraites des quantités livrées, hors pertes sur le réseau de distribution, aux Points d'Interface Transport Distribution (chaque commune est rattachée à un seul de ces points d'interface). Le solde est reventilé aux communes rattachées à un PITD en fonction du rapport de la somme des Consommations Annuelles de Référence (CAR) des clients T1+T2 de la commune et de la somme des CAR des clients T1+T2 du PITD.

L'impact du climat sur les quantités de gaz naturel acheminées par le réseau de distribution

Les quantités acheminées évoluent très fortement d'une année sur l'autre, comme le montre cet historique au niveau national :

Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Quantités acheminées (TWh)	311	327	315	350	279	311	322	260

Ces variations sont dues à plusieurs effets : les variations du nombre de clients, de la consommation spécifique de chaque client et surtout l'impact du climat. L'effet du climat est prépondérant et masque les deux autres : les quantités acheminées varient ainsi de plus ou moins 15% par rapport à la moyenne des 8 dernières années pour les années les plus froides et les plus chaudes.

Pour évaluer l'impact du climat sur les quantités acheminées (et donc sur ses recettes), GrDF utilise un modèle de calcul qui détermine « des quantités acheminées à climat de référence » (ou « climat moyen») en s'appuyant sur :

- des données météorologiques quotidiennes : GrDF récolte les données météorologiques tri-horaires d'une trentaine de stations météo (chaque commune étant rattachée à une station météo – voir table des PITD sur gtg2007.com).
- des températures de référence : La base de référence climatique utilisée est constituée des moyennes journalières des températures des stations sur un historique de 30 ans conformément à la préconisation de l'Organisation Météorologique Mondiale et redressée du réchauffement climatique.
- des variables climatiques qui permettent de prendre en compte le fait que les consommateurs ne réagissent pas de la même façon aux variations de températures en été ou en hiver.
- des variables calendaires qui permettent de prendre en compte les différences d'usages domestiques ou tertiaire/industriel (ces derniers ne consomment pas, ou peu, les jours non ouvrés par exemple).

Ce modèle de calcul est un modèle statistique sophistiqué qui donne des résultats très satisfaisants. Il est néanmoins amélioré régulièrement. La dernière évolution marquante a eu lieu en janvier 2013 : les températures de référence sont aujourd'hui celles observées sur la période 1980-2009 au lieu de la période 1974-2003 précédemment. Les nouvelles températures calculées par Météo France font apparaître un réchauffement assez net, en particulier sur les mois d'avril à mi-août et sur le mois d'octobre. Ce changement induit donc une baisse des quantités acheminées à climat de référence, évaluée à environ 8 TWh sur une année.

Au niveau national, les quantités acheminées (théoriques) à climat de référence sont les suivantes :

Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Quantités acheminées théoriques retraitées de l'aléa climatiques (TWh)	319	319	313	313	306	304	299	292

Ainsi entre 2013 et 2014 les quantités (théoriques) acheminées à climat de référence diminuent de 2,3% alors que les quantités réellement acheminées ont diminué de 19,3%.

• LES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉALISÉES

GrDF réalise des prestations à la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel :

- des prestations comprises dans le tarif d'acheminement (par exemple, changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à résiliation du contrat de fourniture),
- des prestations payantes, facturées à l'acte ou périodiquement suivant leur nature (par exemple, mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux).

Principales demandes de prestations réalisées sur la concession	2014	2013
Mise en service (avec ou sans déplacement, avec ou sans pose compteur)	0	0
Mise hors service (initiative client ou fournisseur)	0	0
Intervention pour impayés (coupure, prise de règlement, rétablissement)	0	0
Changement de fournisseur (avec ou sans déplacement)	0	0
Demande d'intervention urgente ou express par rapport au délai standard	0	0
Déplacement vain ou annulation tardive	0	0

• LE PROJET COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ DE GrDF : LE TÉLÉRELEVÉ DES CLIENTS PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS



LE DEVELOPPEMENT DE PROJETS DE RELEVÉ A DISTANCE DES COMPTEURS : POUR QUOI FAIRE ?

Depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs, relayées par les autorités concédantes et les associations, s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations, de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels. Dans le même temps, les progrès technologiques et les réglementations offrent de nouvelles possibilités pour mieux suivre la consommation des clients et collecter leurs index de consommation.

Ces évolutions se concrétisent progressivement à travers la réglementation, à l'échelle européenne (directives sur l'énergie) ou française (Grenelle de l'environnement, RT 2012), pour encourager la mise en place de systèmes de comptage évolués. En gaz, ce sont surtout les délibérations de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) qui encadrent les modalités du développement du comptage évolué.

GrDF s'est engagé, depuis 2009, dans la mise en œuvre du déploiement du télé-relevé pour ses 11 millions de clients particuliers, professionnels et collectivités, en commençant par des travaux de cadrage et d'expérimentations, menés sous l'égide de la CRE et conduits dans une démarche de concertation qui a permis à toutes les parties prenantes intéressées d'exprimer leurs attentes. En parallèle de ces travaux, la CRE a mené une étude technico-économique sur le projet. L'ensemble de ces travaux a conduit à la conclusion qu'une solution technique performante, à un coût acceptable par la communauté, fiable dans le temps et répondant aux besoins de l'ensemble des parties prenantes, pouvait être conçue. Par une délibération de la CRE en juillet 2011, la phase de construction de la solution de comptage de GrDF a été approuvée, sur la base d'un compteur mécanique semblable à celui qui existe aujourd'hui, équipé d'un module radio, d'un concentrateur et de systèmes d'informations dédiés.



Mi-2013, après une nouvelle phase de concertation avec les parties prenantes impliquées, la généralisation du projet a été décidée par le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre de l'Energie et la CRE. Cette décision a permis le lancement de la phase de réalisation des matériels et des systèmes d'information nécessaires au bon fonctionnement du relevé à distance des compteurs. Les 150 000 premiers compteurs communicants gaz, dénommés Gazpar, seront déployés en 2016, sur quatre zones pilote rassemblant 24 communes de Bretagne, Ile de France, Normandie et Rhône- Alpes. A

l'issue de ce pilote, le déploiement se poursuivra pendant six ans, sur l'ensemble des régions françaises en parallèle, avec une montée en charge progressive, pour se terminer en 2022.

LES OBJECTIFS DU PROJET COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ DE GRDF

Le Projet est avant tout un projet d'efficacité énergétique, orienté vers les consommateurs, avec deux objectifs majeurs :

- le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation. Les fonctionnalités de base seront la mise à disposition de la consommation mensuelle des clients, transmise par les fournisseurs, et des données quotidiennes de consommation, consultables par le client sur son espace privé du site internet du distributeur. Les clients qui le souhaitent pourront bénéficier de données horaires, voire de données en temps réel, via un dispositif complémentaire branché sur le nouveau compteur. A partir de ces données, des services supplémentaires d'alerte, de diagnostic et de conseil énergétique pourront être développés,
- l'amélioration de la qualité de la facturation et de la satisfaction des clients, par une facturation systématique sur index réels et la suppression des estimations de consommation.

L'enjeu majeur du projet, au-delà de sa réalisation technique, est de permettre à un maximum de clients de traduire en économies d'énergie cette connaissance plus précise de leur consommation de gaz. La mobilisation de tous les acteurs du marché (fournisseurs de gaz, sociétés de conseil en énergie, organismes de logement social, et bien sûr les collectivités locales, ...) sera déterminante pour la réussite du projet.

Au-delà de ces objectifs, le Projet Compteurs Communicants Gaz de GrDF présente des bénéfices au service d'une nouvelle dynamique industrielle :

- projet d'envergure constituant une référence internationale de concertation, de conception et de déploiement d'un outil au service de la maîtrise de l'énergie,
- développement pérenne d'une filière industrielle d'excellence française, dans les domaines des nouvelles technologies et de télé-relevé radio, créatrice d'emplois pour les prochaines années,
- première brique des « smart gas grids » préfigurant les réseaux du futur (optimisation de l'exploitation du réseau de distribution de gaz, complémentarité des réseaux sur un territoire, production croissante de biogaz et conversion d'électricité en hydrogène injectés dans les réseaux de gaz naturel).

LE PROJET D'UN POINT DE VUE TECHNIQUE

Le Projet Compteurs Communicants Gaz, c'est :

- le remplacement des 11 millions de compteurs de gaz existants par des compteurs équipés de modules radio. La technologie des compteurs ne change pas. Leur durée de vie reste de 20 ans,
- l'installation sur des points hauts de type toits d'immeubles, de 15 000 concentrateurs comparables à des récepteurs radio (la fréquence utilisée, 169 MHz, est proche de celles de la FM). Les signatures de convention d'hébergement des concentrateurs - préparée avec l'appui de l'Association des Maires de France et de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) - constituent un aspect majeur du projet pour faciliter le déploiement du réseau,
- le développement des systèmes d'information de GrDF, qui vont recevoir et traiter chaque jour 11 millions d'index de consommation en mètres cubes, les transformer en kWh (calcul de l'énergie) et les publier aux clients et aux fournisseurs, en garantissant protection et confidentialité des données.

LES COLLECTIVITES LOCALES : DES ACTEURS IMPORTANTS DE LA REUSSITE DU PROJET

Depuis 2010, dans le cadre de la concertation, la FNCCR et les collectivités concernées par les expérimentations ont été étroitement associées au projet et ont participé à son élaboration.

La réussite du projet passe par la qualité de la relation entre les collectivités et GrDF pour :

- faciliter le déploiement sur chaque territoire, préparer l'information des clients au moment de la pose du compteur et, en amont et dès à présent, favoriser l'hébergement des concentrateurs sur les bâtiments hauts de la collectivité, pour assurer la performance de la chaîne communicante,
- accompagner les citoyens consommateurs vers une utilisation plus efficace de l'énergie. Pour ce volet, la contribution de différents acteurs, dont les collectivités locales, est nécessaire.

Ces sujets sont développés avec l'ensemble des collectivités, depuis 2013, pour informer chacune d'elle sur le Projet et préparer le déploiement sur leur territoire. A fin 2014, plus de 3500 collectivités ont ainsi signé une convention cadre avec GrDF pour l'hébergement des concentrateurs.

Ces sujets sont également approfondis dans le cadre de quatre comités de concertation, ouverts à toutes les parties prenantes impactées par le Projet et lancés sur les quatre zones retenues pour le pilote de déploiement. Ces groupes se réunissent depuis fin 2014 et poursuivront leurs travaux jusqu'à 2017, après la fin du pilote, avec pour objectif d'identifier les bonnes pratiques qui pourront accompagner le déploiement dans chaque collectivité, pour atteindre les objectifs fixés en matière de maîtrise de l'énergie.

Les éléments financiers de la concession

• LE TARIF DE DISTRIBUTION

En tant que concessionnaire, GrDF exploite les équipements nécessaires au service public de distribution de gaz naturel à ses risques et périls, supportant ainsi les charges financières et les responsabilités associées ; GrDF assure également la maîtrise d'ouvrage et le financement de la quasi-totalité des investissements en concession. En contrepartie de ces obligations, GrDF est autorisé à percevoir auprès des clients finals, via les fournisseurs, une rétribution, par le biais du tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel.

En application des articles L.452-2 et L.452-3 du code de l'énergie, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est compétente pour fixer la méthodologie de détermination du tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel ainsi que la structure et le niveau du tarif eux-mêmes.

Pour le tarif péréqué en vigueur depuis le 1er juillet 2012 pour une durée de 4 ans (délibération de la CRE du 28 février 2012), la CRE a retenu, dans la continuité des tarifs précédents, les principes généraux suivants :

- une incitation à la maîtrise des coûts portant, d'une part sur les charges d'exploitation de l'opérateur et, d'autre part, sur les coûts des programmes d'investissement ;
- une structure tarifaire composée des options tarifaires suivantes, correspondant aux segments de clientèle suivants (le tarif s'appliquant par point de livraison et, pour un point de livraison donné, le choix de l'option tarifaire étant laissé au fournisseur) :
 - option binôme T1 : consommation annuelle de 0 à 6 000 kWh ;
 - option binôme T2 : consommation annuelle de 6 000 à 300 000 kWh ;
 - option binôme T3 : consommation annuelle de 300 000 à 5 000 000 kWh ;
 - option trinôme T4 : consommation annuelle supérieure à 5 000 000 kWh.
 - option tarifaire spéciale trinôme, dite «tarif de proximité» prévues pour les clients finals ayant les caractéristiques techniques pour se raccorder directement à un réseau de transport de gaz naturel ; avec un mécanisme de pénalisation des dépassements de capacité souscrite pour les options tarifaires T4 et TP ;
- une évolution mécanique de la grille tarifaire au 1er juillet de chaque année.

Le tarif est fixé de façon à couvrir sur l'ensemble de la zone sur laquelle il s'applique :

- **Les charges d'exploitation** appelées «charges nettes d'exploitation» : ce sont les charges d'exploitation hors provisions et amortissements, diminuées des recettes de prestations hors acheminement. Trois principes régissent la couverture de ces dépenses :
 - Aucune marge commerciale n'est prise en compte dans le tarif,
 - Tout dépassement est à la charge de GrDF (sans aucune couverture par le tarif),
 - GrDF est soumis chaque année à des objectifs de productivité importants (-1,3%/an dans le tarif d'acheminement actuel).
- **Les charges d'investissement** appelées «charges de capital normatives» : elles sont constituées de l'amortissement économique des investissements financés par GrDF et du coût du financement. L'amortissement est réalisé sur la **durée de vie économique des ouvrages** (par exemple 45 ans pour les canalisations), **indépendamment du terme des contrats de concession**. Ce mécanisme permet d'étaler la charge pour les clients (une période d'amortissement plus courte entrainerait un tarif plus élevé). Cette rétribution n'est perçue que si l'investissement est réalisé. Le tarif n'inclut aucun préfinancement des ouvrages.

Comme le prévoit le contrat de concession en cours, le tarif de distribution appliqué par GrDF pour les usagers de votre concession pendant toute la durée du contrat sera ce tarif fixé par la CRE.

Votre concession en 2014

Les délibérations de la Commission de régulation de l'énergie du [25 avril 2013](#) et du [9 avril 2014](#) portent sur l'évolution de la grille tarifaire de GrDF au 1^{er} juillet 2013 et au 1^{er} juillet 2014.

La grille tarifaire s'appliquant du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2014 est la suivante :

Option tarifaire	Abonnement annuel en €	Prix proportionnel en €/MWh	Terme de souscription annuelle de capacité journalière en €/MWh/j	Terme annuel à la distance en €/mètre
T1	32,28	25,57		
T2	124,56	7,52		
T3	707,64	5,28		
T4	14 296,80	0,74	186,00	
TP	33 354,36		92,76	60,84

La grille tarifaire s'appliquant du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2014 est la suivante :

Option tarifaire	Abonnement annuel en €	Prix proportionnel en €/MWh	Terme de souscription annuelle de capacité journalière en €/MWh/j	Terme annuel à la distance en €/mètre
T1	33,24	26,32		
T2	128,28	7,74		
T3	728,40	5,44		
T4	14 717,16	0,76	191,52	
TP	34 335,00		95,52	62,64

Les produits et les charges

Pour l'année écoulée, GrDF présente, conformément au contrat de concession, les éléments suivants au périmètre de votre concession, dont on ne saurait déduire à proprement parler une notion de résultat lié à la concession :

- des produits : recettes d'acheminement, recettes hors acheminement (raccordement et prestations complémentaires),
- des charges : charges d'exploitation et charges comptables calculées.

Les moyens mis en œuvre par GrDF sur les concessions (main-d'œuvre, locaux, véhicules, matériels...) sont mutualisés à différentes mailles. Cela permet de concilier la nécessaire proximité et le maintien des compétences tout en dégagant des économies d'échelle profitables aux usagers du gaz naturel. Les applications de gestion de GrDF utilisent donc des mailles propres à son organisation (par exemple, la maille d'exploitation) et non la maille communale (ou la maille concession) comme maille de référence. En conséquence les charges d'exploitation ne sont pas imputées directement à la concession. Les charges d'exploitation présentées sont donc une quote-part des charges optimisées au niveau national et sont réparties en fonction du nombre de clients et du linéaire de réseau.

Les recettes sont issues d'un tarif équilibré nationalement et non localement. Le tarif de distribution étant péréqué, il ne dépend ni de la situation géographique des points de livraison et de la distance à parcourir pour acheminer le gaz depuis le réseau de transport, ni de l'équilibre économique propre à la concession (moyens nécessaires versus nombre de clients et consommations).

Les recettes

Les recettes proviennent :

- de la prestation d'acheminement du gaz naturel livré aux clients, facturée aux fournisseurs sur la base du tarif péréqué fixé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) ;
- des prestations réalisées conformément aux conditions tarifaires fixées par la CRE dans le catalogue des prestations de GrDF : il s'agit essentiellement de prestations liées au raccordement, à des locations de matériels, aux déplacements d'ouvrages demandés par des tiers ou d'autres prestations facturées à l'acte.

Recettes d'acheminement

Pour les clients dont les compteurs sont relevés de manière mensuelle ou journalière, les recettes sont directement disponibles dans le système de facturation de GrDF.

Pour les clients dont les compteurs sont relevés semestriellement (les options tarifaires T1 ou T2), les recettes d'acheminement sont reconstituées à partir des quantités livrées estimées selon la méthode décrite précédemment.

Ces recettes sont fortement impactées par les variations du climat. Le tarif d'accès au réseau de distribution fixé par la CRE comprenant une part fixe (abonnement) et une part variable (terme proportionnel appliqué aux quantités livrées), l'effet de l'aléa climatique est de l'ordre de plus ou moins 15% sur les quantités livrées et de plus ou moins 10% sur les recettes.

Recettes hors acheminement

Ces recettes sont directement disponibles à la maille communale dans les applications facturières de GrDF.

Les recettes pour votre concession (en euros HT)	2014	2013
Recettes d'acheminement de gaz naturel	NC	NC
Recettes hors acheminement (raccordements, prestations facturées à l'acte, déplacements d'ouvrages...)	1	27

Les charges d'exploitation

Il s'agit des charges liées à l'exploitation et à l'entretien des réseaux, ainsi qu'aux relations avec les clients et les fournisseurs (interventions, comptage...), et elles sont composées essentiellement de charges de main-d'œuvre et d'achats de prestations.

Ces dépenses sont enregistrées au niveau national (charges de siège, frais d'études et de recherche, activités centralisées comme par exemple les centres d'appels...) ou au niveau régional (charges de maintenance, de relève...). Les charges d'exploitation de GrDF (telles que présentées dans les comptes certifiés) ont donc été réparties à chaque concession sur la base de deux clés de répartition :

- les charges relatives majoritairement à l'exploitation, à la maintenance, à la conduite des réseaux sont réparties proportionnellement à la longueur de canalisation « équivalent moyenne pression » avec la règle suivante : 1 mètre de réseau BP = 3 mètres de réseau MP.
- les charges relatives majoritairement aux relations avec les clients et les fournisseurs sont réparties proportionnellement au nombre de clients (points de livraison).

Les autres charges d'exploitation ainsi que les charges de structure ou des fonctions support (logistique, approvisionnement, comptabilité, informatique, frais de siège...) sont réparties au prorata des charges précédentes.

Certaines dépenses d'exploitation sont enregistrées directement à la maille de la concession, telles que :

- les impôts directs locaux, les taxes professionnelles et la Contribution Economique Territoriale,
- les redevances (redevance de concession dite « de fonctionnement » R1 et redevance d'occupation du domaine public).

Les charges calculées

La majorité des ouvrages sont enregistrés par concession. Les charges relatives aux autres ouvrages contribuant au fonctionnement et à l'exploitation du réseau concédé (par exemple les compteurs, les postes de livraison clients, l'informatique) sont réparties au prorata du nombre de clients (points de livraison).

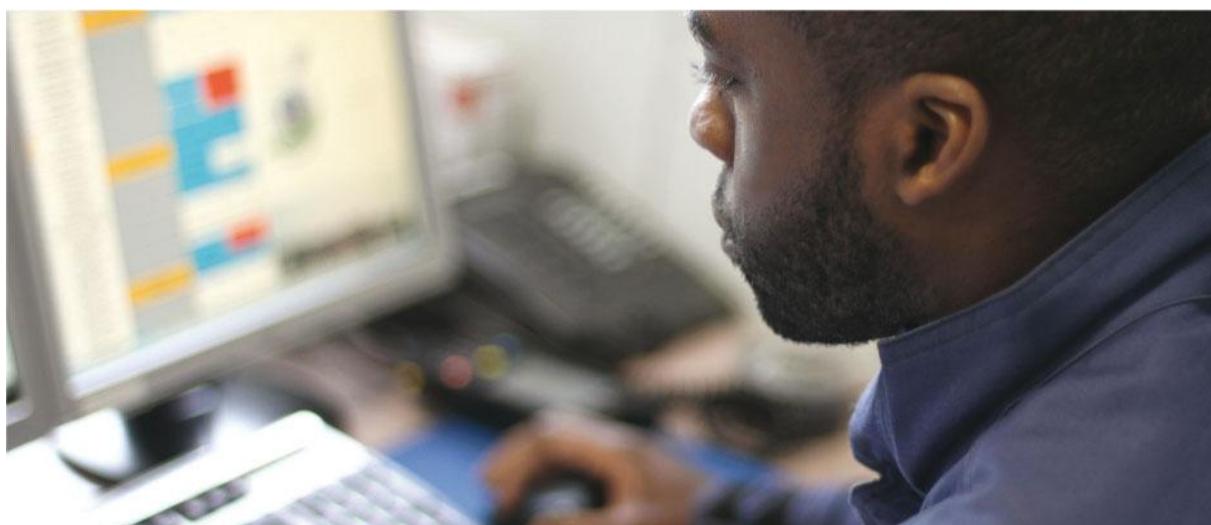
Charges (euros)	2014	2013
Charges totales d'exploitation	471	481
dont charges de main-d'œuvre	219	229
dont achats externes	232	237
dont charges autres (impôts et taxes, etc.)	19	15
Charges calculées	210	209

Les flux financiers vers le concédant et les collectivités territoriales

Les autorités concédantes perçoivent la redevance R1 de « fonctionnement » pour financer l'organisation du service public local de distribution du gaz naturel. Elle est payée par les usagers au travers du tarif de distribution.

Les collectivités locales perçoivent également la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP), due pour toute occupation ou utilisation du domaine public communal et départemental.

Les redevances pour votre concession (en euros)	2014	2013
Redevance R1	531	525
RODP	120	0



• LE PATRIMOINE CONCEDE

Les ouvrages concédés comprennent l'ensemble des installations fixes affectées à la distribution de gaz naturel (ouvrages techniques, ainsi que leurs emprises immobilières) existant au moment de la signature du contrat de concession sur le périmètre de la concession, ainsi que toutes celles réalisées depuis la signature de ce contrat (notamment du fait des raccordements). Il s'agit notamment :

- des canalisations,
- des branchements, conduites montantes et conduites d'immeuble,
- d'équipements complémentaires comme la protection cathodique,
- des postes de détente de distribution publique,
- des terrains et du génie civil.

La valeur brute des ouvrages reflète la valeur du patrimoine. Il s'agit du **montant investi** pour construire un ouvrage.

La valeur nette est la valeur de l'ouvrage minorée du montant des amortissements sur la durée de vie économique de l'ouvrage. **La valeur de remplacement** d'un ouvrage est une estimation du montant qu'il faudrait investir pour renouveler cet ouvrage à l'identique à la fin de 2014. Elle est évaluée en tenant compte de la valeur brute de l'ouvrage d'origine, de l'inflation et d'un surcoût lié au renouvellement.

Valeur totale (en €)	2014	2013
Valeur brute	8 923	8 923
Valeur nette	6 128	6 327
Valeur de remplacement	17 380	17 316

Détail par grandes familles du patrimoine concédé (en €)	2014	2013
Canalisations (durée d'amortissement 45 ans)		
Valeur brute	7 143	7 143
Valeur nette	4 600	4 759
Valeur de remplacement	14 122	14 070
Branchements & CI/CM (durée d'amortissement 45 ans)		
Valeur brute	1 781	1 781
Valeur nette	1 527	1 567
Valeur de remplacement	3 258	3 246
Postes de détente de distribution publique (durée d'amortissement 40 ans)		
Valeur brute	0	0
Valeur nette	0	0
Valeur de remplacement	0	0
Autres ouvrages (protection cathodique, éventuellement terrain...) (Protection cathodique : durée d'amortissement 20 ans)		
Valeur brute	0	0
Valeur nette	0	0
Valeur de remplacement	0	0

GrDF dans votre région



Faits marquants 2014 et perspectives 2015

Vous avez renouvelé votre confiance à GrDF

2014 a été riche en renouvellement de contrats, 34 communes du Grand Est ont de nouveau confié à GrDF (Gaz Réseau Distribution France) la délégation de service public pour la distribution de gaz naturel. A travers ces nouveaux contrats de concession, GrDF confirme ses engagements en continuant de mettre au service de la collectivité son savoir-faire industriel ainsi que son expertise de conseiller énergétique.

Programme travaux

Un programme délibéré de travaux pluriannuels, mais aussi d'extension de réseau (concessions nouvelles ou existantes) a été réalisé sur la **région Est** pour l'année 2015 et sera prolongé sur les années à venir.

Ci-dessous le volume d'investissements **actuellement connu et planifié** par GrDF sur la région Est :

Famille d'investissements sur la région Est (€)	Réalisé	Prévisionnel*			
	2014	2015	2016	2017	2018
Biométhane	500 293	660 000	1 200 000	1 500 000	1 500 000
GNV			200 000		
Densification	26 803 321	24 100 000	447 903		3 669
Déplacement d'ouvrages	1 125 421	200 000	600 000		
Nouvelles concessions gaz (DSP)	4 693 087	4 400 000	490 666	122 950	43 251
Modernisation des ouvrages	17 077 832	20 000 000	10 518 571	4 347 164	1 321 417
Structure (schéma de vannage, ...)	2 584 048	2 000 000	1 524 278	516 031	
TOTAL	52 784 000	51 360 000	14 981 418	6 486 145	2 868 337

*Le programme prévisionnel est susceptible d'être modifié

Congrès national USH 2014 : Premiers trophées Gaz naturel en logement social

Initiés par GrDF et l'Union Sociale pour l'Habitat (USH), les premiers Trophées Gaz naturel ont été remis mardi 23 septembre 2014 à l'occasion du Salon H'Expo. Les professionnels et experts composant le jury présidé par Philippe PELLETIER (Président du Plan Bâtiment Durable) et Alain MILLE (Directeur du Développement à GrDF) ont récompensé des projets innovants mettant en oeuvre des solutions au service de la performance énergétique et de la qualité de vie dans les logements sociaux.

LE PRIX COUP DE COEUR DU JURY a été décerné à LA DOLOISE (Dole du Jura) pour sa Résidence « Corniche A & B »

Ce groupe d'immeubles de 36 logements, construit en 1961, était devenu très vétuste et souffrait de vacance grandissante.

La SA DOLOISE a lancé un lourd programme de réhabilitation. Le défi était de permettre aux occupants de continuer à rester dans les murs, tout en réhabilitant simultanément de manière complète, et compatible au «Facteur 4» l'ensemble du patrimoine.

Le gaz naturel a été choisi pour le chauffage, l'eau-chaude, et la cuisine (chaudières individuelles à condensation) couplé à un réseau de traitement d'air double flux extramuros en complément d'une isolation renforcée. Grâce à cette réhabilitation, la facture des occupants a été divisée par 4.



Matinale de la Sécurité Industrielle sur le Pays de Montbéliard Agglomération

Le 4 décembre 2014, le Syndicat Gaz du Pays de Montbéliard, Pays Montbéliard Agglomération et GrDF ont organisé une matinale autour de la sécurité industrielle. La prévention des dommages aux ouvrages est un sujet majeur sur lequel seul un travail partagé rassemblant toutes les compétences, les responsabilités, les engagements permet de continuer à progresser en matière de prévention des risques. La nouvelle réglementation en matière de dommages aux ouvrages date de plus de 2 ans. Il s'agit maintenant de se l'approprier pleinement dans les actes et d'être sur une démarche continue d'amélioration. **La structure des ateliers mise en place lors de la matinale, en petits groupes, a permis cette appropriation de façon très concrète et ce, quelque soit la dimension des travaux : des travaux structurants comme le futur TCHNS ou des travaux ponctuels, diffus.**





Les prestations et la qualité de service

• LES ACCUEILS MIS EN PLACE PAR GrDF

L'ACCUEIL GAZ NATUREL RACCORDEMENT ET CONSEILS

Dédié à tous les clients, promoteurs, partenaires et fournisseurs, il traite l'ensemble des demandes allant du conseil en matière de solution gaz naturel jusqu'à la mise en service du raccordement du client.

▶ N°Cristal 09 69 36 35 34

APPEL NON SURTAXE

L'appel au numéro Cristal est facturé au prix habituel appliqué par l'opérateur.

Activité Accueil Gaz Naturel Raccordement et Conseils sur la région EST	2014	2013
Nombre d'appels reçus tous motifs confondus	41 721	43 891
Taux de disponibilité	93,47%	93,74%

L'ACCUEIL ACHÈMINEMENT

Chargé de la relation avec les fournisseurs agréés et actifs sur le marché de la fourniture de gaz naturel, il assure la gestion des contrats d'acheminement et le calcul quotidien des quantités de gaz acheminées sur le réseau pour chaque fournisseur, base de la facturation aux clients finals.

• LES SERVICES ET PRESTATIONS PROPOSÉS PAR GrDF

Les prestations et services réalisés par GrDF sont définis dans le catalogue des prestations qui est consultable sur le site : www.grdf.fr

Les principales interventions (hors intervention d'urgence ou dépannage) sont réalisées à la demande des clients ou fournisseurs. Il s'agit essentiellement de mises en ou hors service d'installations, de modifications contractuelles, de changement de fournisseur, de coupures.

Au quotidien, GrDF est à l'écoute des attentes des clients et des fournisseurs et développe de nouveaux services pour y répondre. GrDF est également responsable de la mesure et de la relève des volumes acheminés chez les clients pour le compte des fournisseurs. Les équipes de GrDF s'attachent à réaliser une relève de qualité, gage de satisfaction des clients.

Qualité des relevés de comptage sur la région EST	2014	2013
Taux de relevés sans erreur	99,66%	99,64%
Taux de relevés sur index réels	97,92%	97,81%

• LA SATISFACTION DES PARTIES PRENANTES

La qualité des services proposés et leur adéquation aux attentes des clients sont analysées à partir d'enquêtes réalisées chaque année et qui distinguent :

- les clients particuliers et professionnels,
- les fournisseurs,
- les collectivités territoriales.

LA SATISFACTION DES CLIENTS PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

2014 a solidifié à un haut niveau de performance les résultats de satisfaction obtenus tant auprès des clients Particuliers que des clients Professionnels. Le relevé des compteurs dépasse les 93%, la qualité de fourniture se maintient à 99%. Sur les événements à enjeu, le raccordement des clients Particuliers a dépassé les 92%, celui des Professionnels reste en retrait de 5 points à plus de 87%. La mise en service des 2 segments de clients voit leur satisfaction progresser de manière notable, et atteindre voire dépasser les 90%.

Sans pour autant penser que de grandes actions nationales ne puissent pas encore conduire à des améliorations de la satisfaction, il devient nécessaire, lorsque les 90% sont solidement dépassés, d'analyser avec pertinence les actions à mettre en œuvre pour en garantir l'efficacité au regard des gains escomptés.

C'est dans cet esprit que l'année 2015 verra évoluer la structure de ces enquêtes pour passer d'enquêtes téléphoniques mensuelles à des enquêtes dématérialisées à J+1 avec un rappel systématique des clients mécontents dans les jours qui suivent. Ainsi ce seront des boucles d'amélioration courtes qui seront mises en œuvre au plus près du terrain, permettant une réactivité après l'identification des dysfonctionnements et une meilleure approche personnalisée.

Ci-dessous les résultats de la région, qui s'inscrivent globalement dans cette logique de progrès :

Résultats sur la région EST (en %)	2014	2013
Satisfaction globale « Particuliers »	96,18%	96,51%
Raccordement	95,00%	92,17%
Relève des compteurs	93,80%	95,48%
Mise en service	94,05%	88,41%
Qualité de fourniture	99,01%	99,26%
Satisfaction globale « Professionnels »	96,44%	96,28%
Raccordement	85,50%	85,70%
Relève des compteurs	94,46%	95,63%
Mise en service	91,48%	86,91%
Qualité de fourniture	99,66%	99,04%

LA SATISFACTION DES CLIENTS INDUSTRIELS ET TERTIAIRES

L'année 2014 a vu le confortement des résultats de satisfaction obtenus en 2013, avec pour la 2^{ème} année consécutive, une note de recommandation positive. Sur le segment des clients importants, ils sont donc désormais majoritaires à parler en positif de GrDF.

Les délais de traitement pour la mise en service des installations devient le point de progrès le plus attendu, suivi par le manque d'information et la difficulté à joindre un interlocuteur. La qualité de l'intervention reste le point fort majoritairement cité.

LA SATISFACTION DES FOURNISSEURS

Une enquête est réalisée une fois par an auprès de l'ensemble des fournisseurs actifs sous la forme d'un formulaire Web complété lors d'un entretien téléphonique par un prestataire externe afin de garantir l'indépendance des résultats. L'enquête interroge sur la qualité des prestations de GrDF, sur la qualité des relations avec GrDF et demande aux fournisseurs une note d'image de GrDF.

Avec un résultat de 7,4 sur une note maximale de 10, l'enquête 2014 démontre le bon niveau atteint dans la relation de GrDF avec les différents fournisseurs sur les aspects : canaux de communication, portail de services, centre de traitement des appels, professionnalisme des interlocuteurs de GrDF. Ce résultat est stable par rapport à 2013.

À L'ÉCOUTE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le dispositif d'écoute des collectivités territoriales de GrDF repose tout à la fois sur ses relations de proximité, une collecte et un traitement des demandes et des réclamations et une enquête de confiance confiée à l'IFOP. 1701 élus et agents territoriaux se sont librement exprimé sur leur niveau de confiance vis-à-vis de GrDF ainsi que sur leur satisfaction à l'égard des services proposés.

Les propos recueillis montrent que la confiance accordée à GrDF demeure stable : 9 interviewés sur 10 se déclarant satisfaits des prestations de GrDF en matière de distribution du gaz naturel.

Les sentiments sur les relations entretenues demeurent très positifs : 93% des élus et 98% des fonctionnaires estiment avoir de bonnes relations avec leurs interlocuteurs de GrDF.

En tant qu'opérateur de réseau, spécialiste du gaz naturel, GrDF est considéré comme un partenaire indispensable des collectivités pour 90% des interviewés. GrDF continue d'être attendu sur la performance de ses prestations, sa capacité à injecter de l'énergie renouvelable dans le réseau et à accompagner les collectivités dans leur mise en œuvre de la transition énergétique.

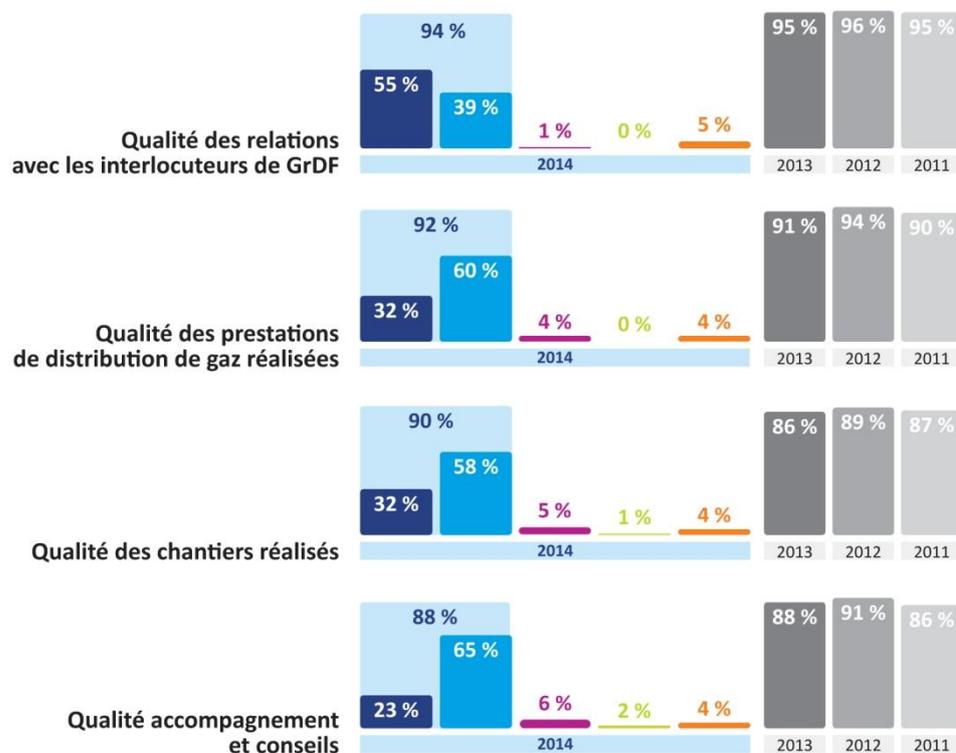


Deux résultats nationaux significatifs	2014	2013	2012	2011
Taux de satisfaction à l'égard des relations avec GrDF	94%	95%	95%	96%
Taux de satisfaction des prestations de distribution	93%	97%	98%	97%

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE POUR LES PRINCIPAUX ITEMS AU NIVEAU EST

DISPOSITIF D'ÉCOUTE DE GrDF AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS LOCALES RÉGION EST

- Très bonnes
- Assez bonnes
- Assez mauvaises
- Très mauvaises
- NSP



Au niveau régional, l'écoute collectivités locales a mis en évidence :

236 élus et 41 fonctionnaires se sont exprimés lors de l'enquête annuelle.

93 % confirment la confiance accordée à GrDF sur la distribution du gaz et la sécurité du réseau.

94 % soulignent la qualité des relations avec les interlocuteurs de GrDF, leur disponibilité, leur expertise.

L'appréciation de la qualité des travaux progresse, avec 90 % d'avis positifs.

Un accompagnement plus fort est attendu sur les innovations liées au réseau gaz : biométhane, GNV, combinaison gaz/ ENR, compteurs communicants.

La relation concessionnaire est perçue comme confiante pour 84 % des répondants, avec un souhait de plus d'échanges autour des CRACs.

LA GESTION ET LE TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

Avec 39000 réclamations comme en 2013, le nombre de réclamations se stabilise dans les outils classiques d'enregistrement mis à disposition des fournisseurs et des clients.

Il devient nécessaire de mieux collecter et enregistrer les réclamations orales et internet. En effet ces supports sont plus fréquemment utilisés et se substituent pour partie aux courriers. De plus ces moyens rapides d'interpellations qui permettent aussi des réponses rapides, peuvent être porteurs de typologies de réclamations (comme le respect des rendez-vous) qui ne feraient pas naturellement l'objet d'une démarche courrier. C'est l'enjeu pour GrDF en 2015 de relever le défi de l'enregistrement de l'ensemble des réclamations multi-canal.

Avec plus de 22 millions de relevés par an, un taux aussi minime soit-il de défaillances, conduit à une volumétrie importante de réclamations. Toutefois sur ce thème, la baisse constatée en 2014 est de plus de 20% par rapport à 2013. Les réclamations sur les interventions ponctuelles de mise en service, ou de mise hors service, ou de changement de fournisseur, sont en augmentation du même taux. Cette translation d'une même volumétrie entre les grandes activités du distributeur trouve partiellement son explication dans une meilleure qualification de celles-ci lors de l'enregistrement.

Les délais de traitement des réclamations restent à des mêmes niveaux de performance élevés, avec plus de 98% de respect des objectifs fixés en terme de délai.

Des partenariats solidement ancrés dans les territoires

Par sa mission de service public et ses relations au quotidien avec les collectivités territoriales, GrDF est une entreprise responsable et engagée sur l'ensemble du territoire.

Depuis 2009, l'entreprise développe une politique de parrainage et mécénat qui marque sa solidarité et incarne sa proximité avec les territoires dans lesquels elle exerce son activité.

L'évolution du paysage énergétique et des attentes des collectivités ont conduit GrDF à faire évoluer sa politique de partenariats début 2014. Elle repose dorénavant sur deux axes : « Solidarité – Social – Insertion » et « Ecologie urbaine – Biodiversité ».

Les partenariats de GrDF sont construits pour :

- enrichir le dialogue avec les collectivités territoriales et les structures locales ;
- appuyer et soutenir leurs projets ;
- co-construire avec elles des actions durables ;
- favoriser l'insertion des jeunes.

Les axes « Solidarité – Social – Insertion » et « Ecologie urbaine – Biodiversité » se traduisent par la signature de conventions entre GrDF et des fédérations ou associations. Les représentants locaux de ces dernières pilotent les actions menées au cœur des territoires avec les collectivités et GrDF.

AXE SOLIDARITE – SOCIAL - INSERTION

Le 26 novembre 2014, un contrat de trois ans renouvelable avec la Fédération française de basket-ball (FFBB), porteuse tout comme GrDF d'une mission de service public, a été signé. Ce nouveau partenariat à forte dimension solidaire marque la volonté de GrDF d'être un acteur de l'insertion par le sport. Il promeut les valeurs du basket (fair play, intégration, solidarité) réunies au sein du programme FFBB Citoyen et le développement de la pratique du basket pour tous. Ce programme est soutenu gracieusement par Tony Parker.



Il s'articule autour de trois volets :

- l'ouverture de centres Génération Basket (CGB) chaque année : stages gratuits d'une semaine pendant les vacances scolaires pour filles et garçons de 8 à 18 ans, licenciés ou pas. Ces stages de découverte, d'initiation et de perfectionnement encadrés par un moniteur brevet d'État et des animateurs de proximité favorisent les rencontres et l'apprentissage des règles sportives et sociétales tout en promouvant les valeurs du basket ;



- l'organisation aux côtés de la FFBB de 14 tournois régionaux et nationaux de basket 3X3 dans une dizaine de communes.
- la rénovation et la construction de playgrounds (demi-terrain extérieur de basket) : un outil fort au service de la cohésion par le sport. Il est à noter que le playground se prête idéalement à la pratique du 3x3.

Depuis octobre 2013, GrDF accompagne l'association « Cuisine mode d'emploi(s) avec Thierry Marx », initiative d'insertion par la formation aux métiers de la restauration du chef cuisinier Thierry Marx, ambassadeur de la cuisine à la flamme du gaz naturel.



Cette formation sélectionnée par l'Élysée parmi les quinze innovations sociales qui révèlent et encouragent les projets innovants propose à des adultes demandeurs d'emploi et/ou en difficulté d'insertion d'obtenir un certificat de qualification professionnelle en cuisine, son équivalent en boulangerie et en service au terme de huit semaines d'apprentissage et quatre d'immersion.

Sur 186 stagiaires formés depuis automne 2013, 158 ont trouvé un emploi.

Mais l'insertion se fait aussi par le jardinage grâce au financement de projets de jardins-potagers dans le cadre du partenariat national avec les Jardins de Cocagne. En 2014, le Réseau Cocagne a reçu 126 demandes d'accompagnement à la création de jardins. Dix initiatives ont été accompagnées, auxquelles s'ajoutent cinq Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), soit la création de 62 emplois.

Depuis 2009, GrDF aide la Fédération française des banques alimentaires (FFBA) à subvenir aux besoins des personnes en difficulté. Ce devoir de solidarité est cher aux salariés de l'entreprise comme le démontre chaque année leur engagement au moment de la collecte nationale (28 et 29 novembre). Elle s'est organisée cette année dans quelque 9 000 lieux de collecte (magasins, écoles, mairies...) et a rassemblé plus de 500 salariés de GrDF, sur les 125 000 bénévoles que comptent les 102 banques alimentaires et antennes. Grâce à la collecte près de 25 millions de repas ont pu être offerts à plus de 1,4 million de personnes. Pour marquer ses 30 ans d'existence, la FFBA était présente sur le parvis de l'Hôtel de Ville de Paris durant les deux jours de la collecte. GrDF s'est associé à cette opération de sensibilisation des franciliens à la précarité et au gaspillage alimentaires, notamment par l'organisation d'une opération « Une photo avec un sourire = un repas » qui a permis d'offrir 7 000 repas.

ÉCOLOGIE URBAINE, BIODIVERSITÉ : CONSTRUIRE LA VILLE DE DEMAIN

Depuis 2011, GrDF adhère à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB), déclinaison majeure de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) et réponse aux engagements du Grenelle de l'Environnement.

GrDF fait de la préservation de la biodiversité une priorité à part entière de sa politique de Développement durable et, dans ce cadre, s'organise pour prendre en compte la biodiversité dans ses activités opérationnelles. GrDF a ainsi initié des études pour évaluer les interactions de ses activités de chantier avec la biodiversité (rejets polluants, perturbation des milieux pendant les travaux, etc.). L'objectif est de construire une méthodologie et des outils permettant de prendre en compte la biodiversité lors des interventions sur le réseau de gaz naturel. Pour cela l'entreprise est accompagnée dans cette démarche par le Muséum National d'Histoire Naturelle, en association avec la Fédération nationale des travaux publics (FNTP).

Cet attachement à la préservation de la biodiversité s'illustre aussi par le soutien au réseau de jardins familiaux gérés par la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs et (FNJFC). Implantés au cœur des quartiers et sur l'ensemble du territoire, les multiples actions de la FNJFC contribuent au mieux vivre en ville, en créant du lien social dans un environnement urbain de qualité.

Pour le compte des Jardins de Ginestous, quartier résidentiel toulousain, GrDF a demandé à six étudiants de l'Institut Galilée (école d'ingénieurs de l'Université Paris 13 à Villetaneuse, 93, dont GrDF est partenaire) d'étudier la faisabilité d'une installation d'une unité de pompage solaire à partir du puits pour l'arrosage avec récupération des eaux de pluie.

Par ailleurs, GrDF possède sept ruchers de six ruches chacun et les fait exploiter par les apiculteurs de l'UNAF. Des animations pédagogiques en présence d'enfants ou autres ont régulièrement lieu dans chacune des sept villes où sont implantés les ruchers, en particulier au moment de la production du miel.

Enfin en partenariat avec Natureparif, GrDF a soutenu pour la cinquième année consécutive l'organisation du 5ème «Prix de la capitale française de la biodiversité» dont le thème était «Agriculture Urbaine et Biodiversité ». La Ville de Strasbourg a été récompensée grâce à son ensemble d'actions comme le parc naturel urbain, des potagers urbains collectifs, le soutien aux circuits-courts, des modes de culture alternatifs ou la reconversion de parcelles agricoles intensives en bio.

GrDF partenaire des Banques Alimentaires en Franche-Comté

Les Banques Alimentaires de Franche-Comté et GrDF ont signé en 2014 des conventions de partenariat. Sur le Jura, l'engagement financier de GrDF a contribué à l'agrandissement des locaux du site de Champagnole.

Sur le département du Doubs, cette contribution s'est portée sur l'aménagement du site de Pontarlier. Au total ce sont 9 000 euros qui auront été versés. Pour compléter cet engagement, des salariés de GrDF se sont mobilisés pour participer à la collecte nationale les 28 et 29 novembre 2014.

En complément de cette action, GrDF accompagne 2 épiceries solidaires à Héricourt et Dole.

- une convention a été signée le 3 décembre 2014 avec Fernand BURKHALTER, Maire d'Héricourt et Président du CCAS de la Ville
- une convention a été signée avec Jean-Marie SERMIER, Député-Maire de Dole le 4 décembre 2014.



Partenariat de GrDF Franche-Comté avec les Associations des Jardins Familiaux et Collectifs de la Ville de Besançon ainsi qu'avec les Jardins Ouvriers de la Ville de Belfort

GrDF soutient les initiatives des jardins familiaux, lieu d'échange et de convivialité au cœur de la cité, au travers d'un partenariat avec les Associations des Jardins Familiaux et Collectifs de la Ville de Besançon ainsi qu'avec les Jardins Ouvriers de la Ville de Belfort. GrDF Franche-Comté a ainsi contribué, à hauteur de 6 000 €, à la mise en place de composteurs et à l'implantation de cabanes.



GrDF à vos côtés pour la transition énergétique des territoires

GrDF à vos côtés pour la transition énergétique des territoires

GrDF VOUS ACCOMPAGNE VERS VOS OBJECTIFS ÉNERGIE-CLIMAT

A l'heure où l'énergie représente un enjeu social, économique et environnemental majeur pour les territoires, GrDF s'engage pour faire de votre réseau de gaz naturel, un vecteur local de la transition énergétique. Qu'il s'agisse d'aménagement urbain, de PCET, de SCoT, ou de réflexions plus globales sur la planification énergétique territoriale, GrDF accompagne collectivités et acteurs territoriaux dans leur démarche de prospective.

LES ATOUTS DE VOTRE RÉSEAU DE GAZ NATUREL

Propriété des collectivités territoriales, le réseau est un outil d'aménagement pour valoriser les programmes de construction ou de rénovation éco-efficace à un coût maîtrisé,

C'est un véritable atout pour limiter les investissements des collectivités en terme d'infrastructures, il est disponible pour mettre en œuvre des solutions performantes permettant d'atteindre dès à présent les objectifs de la Réglementation Thermique et de répondre aux labels Bâtiment à Energie POSitive (BEPOS) tout en valorisant une part importante d'énergies renouvelables (solutions gaz naturel et solaire thermique, solaire photovoltaïque, récupération de chaleur dans l'air, dans le sous-sol, récupération de chaleur sur les réseaux d'eaux usées, les boucles d'eau...),

Le gaz naturel est toujours une énergie compétitive dans un contexte d'augmentation des prix des énergies : sur la base des prix disponibles au 1er janvier 2014, le gaz naturel génère une économie de 20 à 50% par rapport aux autres énergies comparées (Source : MEDDE/CGDD/SOeS/Base Pégase - Prix mensuels, pour des usages chauffage et eau chaude domestiques, mis à jour en décembre 2013).

VOTRE RÉSEAU : UN INVESTISSEMENT DISPONIBLE, VECTEUR D'ÉNERGIES RENOUVELABLES Imaginer l'avenir...

Valorisation des déchets locaux, réduction des émissions de gaz à effet de serre, production locale d'énergie renouvelable, l'injection de biométhane dans le réseau de gaz naturel cumule les atouts pour répondre aux grands enjeux énergétiques et environnementaux des territoires. Les sites d'injection de biométhane sont ancrés dans l'économie des territoires : le développement de la filière permet la création d'emplois locaux et non délocalisables, impulsant l'émergence d'une véritable économie circulaire au niveau local.

En favorisant l'injection de biométhane dans leur réseau de gaz naturel, les collectivités territoriales, aux côtés de GrDF, participent au développement d'une nouvelle filière d'EnR. Distribué grâce au réseau de gaz naturel, le biométhane répond à la fois aux besoins en énergie des bâtiments et aux enjeux de mobilité (biométhane carburant pour les véhicules, contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants locaux dans les transports).





Qu'est-ce que le biométhane ?

Le gaz vert ou biométhane est un gaz d'origine renouvelable, produit par la méthanisation de déchets ménagers, agricoles, d'industries agro-alimentaires..., ou par captage du gaz produit en décharges (ou ISDND, Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux). Le développement du biométhane est un outil pour répondre aux exigences des directives européennes et aux objectifs du Grenelle de l'Environnement pour 2020 : réduction des émissions de gaz à effet de serre, intégration de 23% d'EnR dans la consommation d'énergie finale et 10% dans les transports. A l'échelle territoriale, c'est une solution pour agir sur le changement climatique global tout en valorisant des ressources locales.

GrDF agit aux côtés des collectivités locales et des professionnels pour que cette nouvelle filière soit une solution concrète à la transition énergétique des territoires.

Après la première injection de biométhane dans le réseau de distribution de Lille Sequedin, en 2011, les installations Méthavalor, portées par le SYDEME (Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Déchets Ménagers de Moselle-Est) ont commencé à injecter du biométhane dans le réseau de distribution en mai 2013. Une station de distribution de biométhane carburant est à disposition du grand public, des véhicules de collecte de déchets du site et de la flotte de bus de l'Intercommunalité.

Enfin, en août 2013, le premier site d'injection de biométhane produit à partir de déchets agricoles a été mis en service à Chaume-en-Brie en Seine et Marne.

En 2014, 3 autres sites ont été raccordés aux réseaux de distribution : AgriBiométhane à Mortagne sur Sèvre, qui valorise des déchets agricoles et agro-alimentaires, Létang Biogaz à Sourdon et O'Terres Energies à Ussy sur Marne qui sont 2 sites agricoles.

A fin 2014, 6 sites injectent donc du biométhane représentant un potentiel d'injectable de 70 GWh/an, soit la consommation de près de 6000 foyers (hypothèses : 8200 heures de fonctionnement pour l'injection, sur la base de la consommation du client moyen de GrDF = 12 MWh/an).

En complément de la filière de production de biométhane à partir de déchets, d'autres filières de gaz verts sont en étude à base de bois et de paille, dès 2020, voire au-delà de micro-algues. Loin de se concurrencer, ces différentes filières se compléteront pour maximiser la part d'énergie renouvelable dans le réseau gaz.

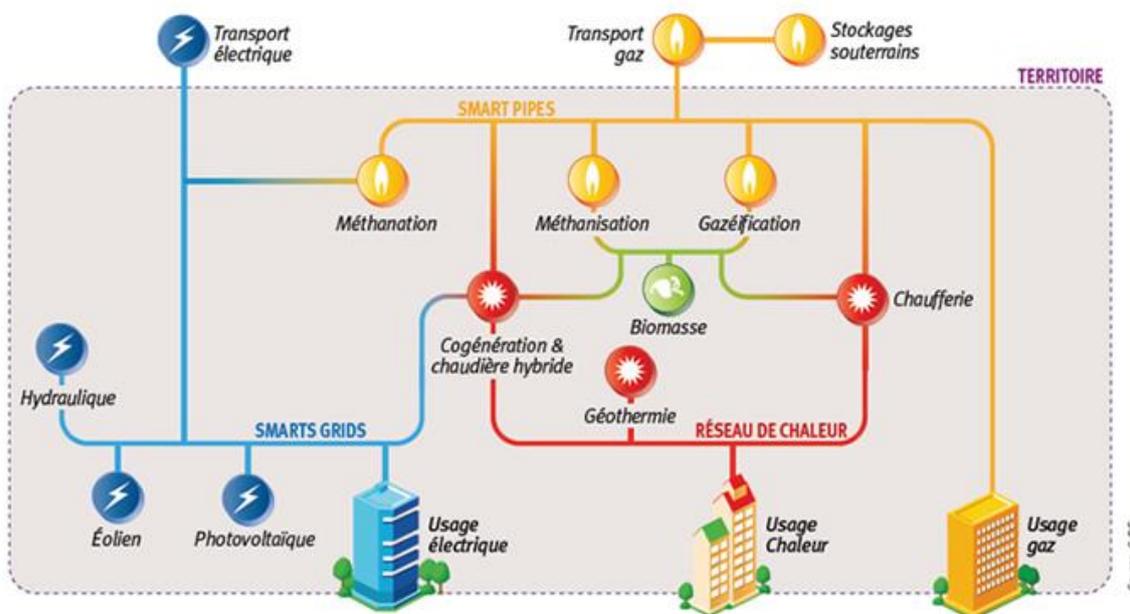
Objectif Facteur 4 : la contribution de GrDF au Débat sur la Transition Énergétique.

Au plan national, GrDF a proposé un scénario qui permet de répondre à l'engagement de la France de diviser ses émissions de gaz à effet de serre par quatre à l'horizon 2050 grâce à la diversification des sources énergétiques et la transformation du réseau de gaz naturel en un réseau vecteur d'énergies renouvelables amené à distribuer 73% de « gaz verts » à l'horizon 2050.

A retenir :

- Le réseau gazier a la capacité de stocker de grandes quantités d'énergie, et peut ainsi stocker les excédents de production des énergies renouvelables électriques.
- Grâce à la méthanisation, l'alimentation des foyers via le réseau gazier pourrait être en grande partie faite à partir du biométhane.
- Le gaz naturel véhicules (GNV) ou le biométhane carburant sont utilisés par un nombre croissant de collectivités territoriales, entreprises, etc. pour leur flotte de véhicules utilitaires, leurs bus, leurs véhicules de transport de marchandises
- La synergie entre les réseaux électrique et gazier pour atteindre à terme un système énergétique totalement renouvelable est d'ores et déjà possible.

Les réseaux d'énergie intelligents, une des clés pour l'optimisation des infrastructures territoriales



GrDF ACCOMPAGNE VOS PROJETS : QUELQUES RÉALISATIONS DANS VOTRE RÉGION

La résidence Les RosAndrès (25), 48 logements BBC Effinergie sous le signe de la performance écologique

Dans un contexte à la fois vert et urbain, au sein du quartier Chaprais-Cras de Besançon, la résidence Les RosAndrès affiche de belles performances énergétiques.

Cela tient à la fois à une excellente conception du bâti, des matériaux de qualité utilisés et des systèmes climatiques associant l'apport gratuit des panneaux solaires en toiture et l'efficacité des *chaudières gaz à condensation*.

La solution technique retenue :

Les actions menées concernent aussi bien les installations de chauffage que le bâti :

- Installation de Chauffe Eau Solaire Collectif Centralisé (CESCC) qui couple 50 m² de panneaux solaires Atlantic 230 V et deux chaudières murales à condensation (Azurinox) en chaufferie.
- Structure en brique TH20+ associée à une isolation intérieure de 120 mm de laine de verre.
- Renouvellement d'air grâce à une VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée) Hygro B.
- Energie distribuée par un plancher chauffant dans les pièces de vie et des radiateurs dans les chambres.
- Vitrage performant avec des menuiseries en bois/alu et un double vitrage (lame d'argon) pour un Uw de 1,4.

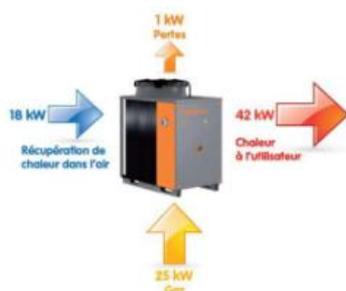


Toutes ces actions ont permis d'obtenir une labellisation BBC Effinergie pour la résidence.

Ecole primaire Jean Jaurès de Sainte Suzanne (25)

Samedi 22 Novembre 2014, l'école primaire Jean-Jaurès de Sainte-Suzanne a été inaugurée après d'importants travaux de rénovation énergétique. La démarche associant un système gaz naturel innovant et un travail sur le bâti important va permettre d'obtenir un niveau BBC (Bâtiment Basse Consommation).

Sur les conseils de GrDF, la solution technique retenue pour le chauffage est une pompe à chaleur (PAC) à absorption gaz. Ce système de chauffage constitue une solution innovante pour répondre aux besoins thermiques des logements collectifs et des bâtiments du secteur tertiaire.



Visite virtuelle du site à l'adresse suivante :

<http://www.alsace-360.fr/GrDF/0106/index.html>



EXTRANET COLLECTIVITES LOCALES DE GRDF

Depuis 2013, GrDF a mis en place l'extranet à destination des collectivités locales.

Simple d'utilisation, ce portail offre à chaque collectivité locale desservie en gaz naturel un espace privé contenant des informations personnalisées et des éclairages thématiques, notamment en matière de choix énergétique.

Vous y trouverez le **contrat de concession** régissant la distribution publique de gaz sur votre territoire, les derniers **compte-rendus d'activité de concession** établis, des **données sur la redevance** d'occupation du domaine public, le **plan de votre réseau**, des mémos sur la **règlementation travaux**, des informations sur le projet de **modernisation du système de comptage du gaz naturel**, etc.

Pour accéder à l'espace privé de votre collectivité, vous devez disposer d'un compte utilisateur, à créer sur le site www.grdf.fr, rubrique **Collectivités territoriales / Accéder à mon espace privé**, à l'aide des identifiants et de la plaquette de « prise en main » qui vous ont été envoyés.

Un point d'accès unique et personnalisé

- Un compte utilisateur à créer en ligne à partir de la page d'accueil de grdf.fr
- Rubrique Collectivités Territoriales > Mes Services > Votre espace Privé > Créer votre espace privé



Vous êtes :					
PARTICULIERS	ENTREPRISES	PROS DU BÂTIMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT	COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	PRODUCTEURS DE BIOMÉTHANE	FOUR D'É
MES SERVICES			NOTRE ACCOMPAGNEMENT		
MES SERVICES		<p>Ma commune est-elle desservie en gaz naturel ?</p> <p>Estimer la possibilité de se raccorder</p> <p>Une politique de travaux rigoureuse</p> <p>La mission de service public de GrDF</p>	<p>Votre espace privé</p> <p>Accéder à votre espace privé</p> <p>Créer votre espace privé</p> <p>Récupérer mon mot de passe</p> <p>Contactez votre interlocuteur dédié</p>		
<p>Veillez compléter les informations de votre compte (champs obligatoires *) :</p> <p>Prénom* : <input type="text"/></p> <p>Nom* : <input type="text"/></p> <p>E-mail* : <input type="text"/></p> <p>Mot de passe* : <input type="password"/></p> <p>Répéter* : <input type="password"/></p> <p>Type de collectivité* : <input type="text"/></p> <p>Code INSEE* : <input type="text"/></p> <p>Code de vérification fourni par GrDF* : <input type="text"/></p> <p>Valider Inscription</p>					

Annexes

La clientèle de la concession (détail par tarif d'acheminement)

Depuis le 1^{er} juillet 2007, tous les clients de France métropolitaine peuvent donc mettre en concurrence plusieurs fournisseurs et négocier avec eux le prix de la molécule et les services (hors prestations du distributeur) correspondant au mieux à leurs attentes.

Les clients de la concession sont répartis par type de tarifs d'acheminement, selon leur consommation. GrDF achemine le gaz naturel sur le réseau de distribution pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte de la vente (fourniture) de la molécule en elle-même.

Les tarifs d'acheminement comprennent 4 options tarifaires principales (T1, T2, T3 et T4) et une option tarifaire spéciale dite « de proximité » (TP), pour des clients ayant aussi la possibilité réglementaire de se raccorder au réseau de transport.

Le choix de l'option tarifaire à appliquer à chaque point de livraison revient au fournisseur ou au client.

Clients de la concession		2014	2013
Nombre de points de livraison	Clients T1	0	0
	Clients T2	1	1
	Clients T3	0	0
	Clients T4	0	0
	Clients TP	0	0
	TOTAL	1	1
Quantités consommées (MWh)	Clients T1	ICS	ICS
	Clients T2	ICS	ICS
	Clients T3	ICS	ICS
	Clients T4	ICS	ICS
	Clients TP	ICS	ICS
	TOTAL	ICS	ICS
Recettes d'acheminement (€)	Clients T1	NC	NC
	Clients T2	NC	NC
	Clients T3	NC	NC
	Clients T4	NC	NC
	Clients TP	NC	NC
	TOTAL	NC	NC

Les données relatives aux quantités acheminées constituant des Informations Commercialement Sensibles (ICS) dont la confidentialité doit être préservée, conformément aux dispositions de l'article L.111-77 du code de l'énergie et du décret n°2004-183 du 18 février 2004, GrDF s'engage à les communiquer en intégralité et sur simple demande à l'agent de l'autorité concédante qui lui aura été désigné, habilité et assermenté pour recevoir de telles informations.

Votre concessionnaire GrDF reste également à votre disposition pour vous accompagner dans l'établissement et la mise en œuvre des Plans Climat Énergie Territoriaux et des Schémas Régionaux Climat Air Énergie sur le territoire de la concession.

Lexique

BRANCHEMENT

Ouvrage assurant la liaison entre la canalisation de distribution et la bride amont du Compteur.

CLASSE DE PRECISION CARTOGRAPHIQUE DES OUVRAGES EN SERVICE

Selon l'arrêté du 15 février 2012 les classes de précision cartographique des ouvrages en service se définissent comme suit :

classe A : un ouvrage ou tronçon d'ouvrage est rangé dans la classe A si l'incertitude maximale de localisation indiquée par son exploitant est inférieure ou égale à 40 cm et s'il est rigide, ou à 50 cm s'il est flexible ; l'incertitude maximale est portée à 80 cm pour les ouvrages souterrains de génie civil attachés aux installations destinées à la circulation de véhicules de transport ferroviaire ou guidé lorsque ces ouvrages ont été construits antérieurement au 1er janvier 2011 ;
classe B : un ouvrage ou tronçon d'ouvrage est rangé dans la classe B si l'incertitude maximale de localisation indiquée par son exploitant est supérieure à celle relative à la classe A et inférieure ou égale à 1,5 mètre ;

classe C : un ouvrage ou tronçon d'ouvrage est rangé dans la classe C si l'incertitude maximale de localisation indiquée par son exploitant est supérieure à 1,5 mètre, ou si son exploitant n'est pas en mesure de fournir la localisation correspondante.

CLIENT

Personne physique ou morale ayant accepté les Conditions Standard de Livraison.

COMPTEUR

Installation située à l'extrémité aval du Réseau de Distribution assurant la fonction de comptage du gaz livré au Client, complétée, le cas échéant, de la fonction de détente et de régulation de pression.

CONTRAT D'ACHEMINEMENT

Contrat conclu entre un GRD et un Fournisseur (ou son mandataire) en application duquel le GRD réalise une prestation d'acheminement de gaz.

CONTRAT DE FOURNITURE

Contrat conclu entre le Client et un Fournisseur en application duquel le Fournisseur vend au Client une quantité de gaz.

DISPOSITIF DE MESURAGE

Ensemble constitué du Compteur et des systèmes ou procédures utilisés par le GRD pour déterminer les quantités livrées au Point de Livraison. Les volumes mesurés par le Compteur sont, pour les besoins de la facturation et conformément aux normes professionnelles en vigueur en France, ramenés en Mètres Cubes Normaux et transformés en kWh par multiplication par le Pouvoir Calorifique Supérieur (P.C.S.) moyen. Cette valeur est une moyenne, sur la période considérée, des mesures et calculs que le GRD réalise ou fait réaliser dans le respect de la réglementation.

EXPLOITATION

Toutes actions techniques, administratives et de management destinées à utiliser un ouvrage dans les meilleures conditions de sécurité, de continuité et de qualité de service.

FOURNISSEUR

Prestataire de la vente de gaz au Client (pouvant également être dénommé « Vendeur »), mandaté par le GRD comme interlocuteur unique du Client.

GAZ

Gaz répondant aux spécifications techniques imposées sur le Réseau de Distribution en application des prescriptions réglementaires.

GRD

Gestionnaire du Réseau de Distribution.

INSTALLATION INTÉRIEURE

L'installation intérieure du Client commence (sauf dispositions particulières inscrites au cahier des charges de concession) à l'aval du Compteur. Dans le cas des conduites montantes sans compteur individuel, elle commence à l'aval du robinet de coupure individuel.

MÈTRE CUBE NORMAL OU M³ (N)

Quantité de gaz qui, à zéro degré Celsius et sous une pression absolue de 1,013 bar, le gaz étant exempt de vapeur d'eau (gaz sec), occupe un volume d'un mètre cube.

MISE EN SERVICE OU REMISE EN SERVICE

Opération consistant à rendre durablement possible un débit permanent de gaz dans une installation.

MISE HORS GAZ

Opération consistant à purger une installation du gaz combustible pour le remplacer par de l'air ou un gaz inerte.

MISE HORS SERVICE

Opération consistant à rendre impossible un débit de gaz dans une installation ou un réseau.

OUVRAGES DE RACCORDEMENT

Ensemble des ouvrages assurant le raccordement de l'Installation Intérieure à la canalisation de distribution. Les ouvrages de raccordement sont constitués du Branchement et du Compteur.

POINT DE LIVRAISON

Point où le GRD livre au Client du gaz en application des Conditions Standard de Livraison. Le Point de Livraison est la bride aval du Compteur ou le raccordement aval du robinet de coupure individuel en cas d'absence de compteur individuel.

PRESSION DE LIVRAISON

Pression relative du gaz au Point de Livraison.

QUANTITÉ LIVRÉE

Quantité d'énergie provenant des relevés réalisés au moyen du Compteur ou bien quantité corrigée en cas de dysfonctionnement du compteur.

RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Ensemble d'ouvrages, d'installations et de systèmes exploités par ou sous la responsabilité du GRD, constitué notamment de canalisations (réseaux MPC, MPB, MPA, BP), de branchements, d'organes de détente, de sectionnement, de systèmes de transmission, etc. à l'aide duquel le GRD réalise des prestations d'acheminement de gaz dans le cadre de Contrats d'Acheminement.

RÉSEAU MPB

Réseau de distribution dont la pression normale de service est comprise entre 0,4 (zéro virgule quatre) bar et 4 (quatre) bars.

